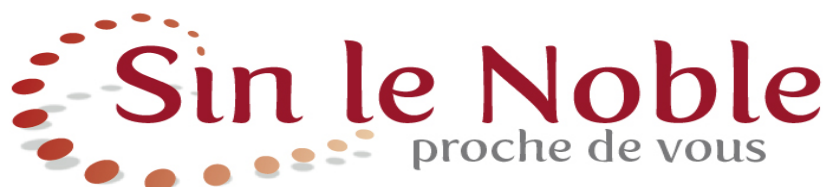


VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2012

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.



ADOpte LE 27 NOVEMBRE 2012 AVEC 27 VOIX POUR

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de la convocation : 16 novembre 2012

Présents : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, POULAIN Daniel, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, MARIE Roger, WATRELOT HURET Laurène, MILETTO, Anna-Maria, DUMONT Andrée, STOBIECKI Jean-Pierre, WANNEPAIN Maurice, L'HOSTIS Florence, HIOLLE Christian, MARTINS Emilie, DUPONT Benjamin, CHOTIN Jean-Michel, MASCLET Johanne

Absents excusés et représentés : DEMARECAUX Cécile, JOUVENEZ Frédéric, BENSRIH Abdelaziz, DROUHARD Géraldine, MASCLET Robert, LOUCHE Marie-Françoise, MEUNIER Martine.

Absents excusés et non représentés : CORDONNIER Daniel,

Absents non excusés non représentés : HADJ ABDELKADER Fatima, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, CAPLIEZ Raymond

**REUNION ORDINAIRE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2012**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X	Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
DEMARECAUX Cécile		Pouvoir à Guillaume KRZYKALA		
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
CORDONNIER Daniel			X	
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène			X	
JOUVENEZ Frédéric			X	
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz			X	
DUMONT Andrée		Pouvoir à Marie-Françoise LOUCHE		
HADJ ABDELKADER Fatima			X	
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert	X			
HIOLE Christian		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
MEUNIER Martine		Pouvoir à Christian ENTEM		
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X			Parti au point XI-1
LALART Stéphanie	X			Partie au point XI-1
JUPIN Corinne	X			Partie au point XI-1
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond	X			Parti au point XI-1

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Séance du conseil municipal du 25 septembre 2012, séance de conseil municipal ordinaire.

Je vais demander à Emilie, la benjamine du conseil municipal de faire l'appel.

.../...

(APPEL)

Merci Emilie.

Avant de démarrer le premier point à l'ordre du jour qui est l'adoption du procès-verbal du précédent conseil municipal, vous avez trois délibérations sur la table qui apportent des modifications sur la, 7.5 qui concerne les délaissés du périphérique des Epis, sur le 10.1, contrats de théâtre et sur le 12.1, la « Courée Douce ».

Vous avez une délibération qui est à retirer, le point 7.4, qui concerne la désaffectation du chemin des Allemands, qui fait suite à une réunion technique cet après-midi, entre les services techniques de Douai, Lambres et Sin-le-Noble. Cette délibération est reportée à la prochaine séance du conseil municipal le 27 novembre 2012.

La raison exacte de ce report est qu'il y aura une délibération commune entre ces trois communes, Douai, Lambres et Sin-le-Noble puisque le chemin des Allemands, évidemment, est sur ces trois territoires, dans le cadre de désaffectation et de cession de ce chemin des Allemands à la CAD, dans le cadre du projet de l'écoquartier du Raquet.

Aucune objection sur ces modifications et la délibération retirée de l'ordre du jour ?

Merci.

Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal du 19 juin 2012, y a-t-il des remarques ?

Mme MASCLET : Concernant le PV, bien évidemment, puisque nous avons quitté la dernière réunion de Conseil Municipal, qui représentait un signe de protestation en raison de l'opacité et l'absence de transparence qui caractérisent la gestion municipale, il ne va donc pas être possible pour nous, bien évidemment, de prendre part à l'adoption du PV de cette réunion.

J'ai une remarque néanmoins, puisque j'ai relu ce PV et j'ai noté, page 31, je me permettrais cette remarque sur des propos qui sont tenus par vous-même, Monsieur le Maire : dernier paragraphe, vous dites : « je me souviens des propos qui ont été tenus par Madame MASCLET... »

M. LE MAIRE : Attendez, je me repère dans la page 31, sur quel paragraphe ?

Mme MASCLET : Dernier paragraphe.

Vous dites : « Je me souviens des propos qui ont été tenus par Madame MASCLET, il n'y a pas eu de tromperie sur le montant du groupe scolaire, rappelez-vous ces propos. C'est simplement du fait de la réactualisation, etc... ». Or, je ne comprends pas parce qu'aucun propos de cette sorte n'a été tenu dans ce que j'ai pu dire. La seule référence possible, c'est éventuellement à la page 6, où je dis : « c'est cela votre travail d'équipe, la solidarité dans toutes vos erreurs. La liste est longue, des signes de cette solidarité dans toutes les affaires, ville en réseau d'alerte, chiffrage du groupe scolaire des Epis, abandon de la salle Rousseau et du centre social, retrait de la délégation de Madame HADJ HABDELKADER, salle du tennis de table.. ».

Je ne vois pas, une nouvelle fois, je dirais... ce qui montre la confusion.

M. LE MAIRE : Peut-être Madame MASCLET, le mot tromperie c'est certainement l'interprétation que j'en ai faite, par rapport à vos propos introductifs avant de quitter la séance. Si vous souhaitez qu'effectivement, nous retirions le mot tromperie ?

Mme MASCLET : Je ne vois pas dans quelle mesure ? Si vous voulez, c'est une remarque. Je vous fais la remarque, maintenant c'est le PV.

M. LE MAIRE : Simplement que le mot tromperie est un mot que j'ai utilisé, par rapport aux propos que vous avez utilisés. Et donc, il n'y a pas d'erreur.

Mme MASCLET : Je n'ai pas dit qu'il y avait une erreur, puisque je n'étais pas là. J'ai simplement précisé que je ne comprenais pas pourquoi.

M. LE MAIRE : Bien, d'autres objections ? Oui, Roger.

M. MARIE : Moi, c'est pour une chose que l'on me fait dire et que je n'ai pas dite. C'est l'intérêt de cette discussion sur le procès-verbal parce que pour le reste, nous n'avons pas à discuter sur ce qui a été dit, pas refaire la discussion.

Mais, on me fait dire une chose qui n'a pas de sens, c'est page 25, c'est le dernier paragraphe de ce que je dis, ou l'avant-dernier, où l'on me fait dire « Moi, je suis pour l'augmentation de l'échelle mobile des salaires », ce qui ne veut strictement rien dire !

J'ai dit que j'étais pour l'augmentation des salaires et pour l'échelle mobile des salaires.

Il faudrait qu'il y ait une échelle mobile et que les salaires suivent la hausse des prix. Voilà c'est ça que je voulais dire, donc, que l'on ne me fasse pas dire le contraire.

On peut supprimer « l'augmentation », cela devient, « moi je suis pour l'échelle mobile des salaires ». Cela devient juste.

M. LE MAIRE : Très bien donc « je suis pour l'échelle mobile des salaires », et non « moi, je suis pour l'augmentation de l'échelle mobile des salaires ».

D'autres remarques ?

Je propose de passer au vote !

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Deux personnes ne prennent pas part au vote, Madame Johanne MASCLET et Monsieur Jean-Michel CHOTIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

II.1 – Décision modificative n°2-2012

M. REANT : Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Nous allons passer à la décision modificative n° 2 du budget 2012. J'apporte quelques précisions :

En section d'investissement, un prélèvement sur les crédits de dépenses imprévues d'un montant de 20 148 € pourrait être effectué pour financer le remboursement de la taxe locale d'équipement suite à une annulation des permis de construire d'un montant de 6 455 €, l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque Moloïse pour un montant de 1000 €, les travaux CCAS de motorisation de trois volets roulants pour un montant de 1 095 €, le solde de travaux des câblages informatiques effectués lors de l'installation du service des fêtes dans l'appartement au-dessus de la perception pour un montant de 1 378 €, le remplacement du rideau en lames d'acier de la porte d'entrée de la perception pour un montant de 1 314 €, la réfection du sol de la salle du complexe sportif Jean Mercier pour un montant de 5 640 €, la fourniture et la pose d'une enseigne à l'école de théâtre Salle Maria Casarès pour un montant de 3 266 €.

Un montant de 300 000 € a été inscrit pour effectuer la démolition du centre social Nicolas Hulot.

La participation au déficit de l'écoquartier du Raquet est réinscrite en section de fonctionnement, par un prélèvement sur la dotation de solidarité communautaire. Le règlement envisagé sous forme d'un fonds de concours, sera soumis au vote de l'assemblée délibérante de la CAD en 2013.

L'opération d'aménagement du lotissement CHENELET a été financée dans sa totalité et les crédits restants, soit 9 927 €, sont retirés de l'opération.

L'équilibre de la section d'investissement se fait par un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 724 853 €, ainsi que par la diminution de l'emprunt pour un montant de 587 780 €.

En section de fonctionnement, on voit l'inscription et la participation au déficit de l'écoquartier par prélèvement sur la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 153 000 €, la perception de l'indemnité d'assurance d'un montant de 977 853 € pour le sinistre du centre social, le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au CCAS d'un montant de 100 000 €, notamment pour abonder le chapitre charges du personnel du CCAS, (il y a eu des versements GIPA, garantie du pouvoir d'achat de certains personnels au plafond de leur grade, un rappel à temps complet de personnels en maladie et l'augmentation du nombre d'heures d'aide à domicile). Il y aura des recettes en face, bien sûr.

Le virement de la section de fonctionnement équilibrera la section d'investissement pour un montant de 724 853 €.

Je vous propose de voter cette décision modificative n°2.

En section d'investissement, 137 073 € en dépenses et recettes et en section de fonctionnement, 824 853 € en dépenses et recettes.

M. LE MAIRE : Merci Philippe. Y a-t-il des remarques, des questions sur cette décision modificative ?

Madame LALART et Monsieur CHOTIN ?

Mme LALART : Concernant la subvention équipement au groupement de rattachement de 153 000 €, ce n'était pas le montant prévu au budget prévisionnel. Donc, nous revenons à un régime de compensation au niveau de la CAD ?

M. LE MAIRE : Pour finir l'année, oui.

M. REANT : C'était prévu, c'était au budget prévisionnel.

M. LE MAIRE : C'était bien prévu en fonds de concours, plutôt que par la dotation de solidarité communautaire, la DSC, puisqu'effectivement, nous avons un prélèvement de 153 000 € au titre du remboursement de la participation du déficit de l'écoquartier du Raquet.

Il faut absolument que la CAD délibère pour transformer cette DSC, non pas en prélèvement CAD - Ville, mais en terme de fonds de concours Ville - CAD. La CAD souhaite continuer son budget 2012 dans l'état.

M. REANT : Je précise, c'était déduit par la CAD. C'est vrai que ce n'était pas à notre budget prévisionnel. Ce sont 153 000 € que l'on ne touchait pas, qui étaient déduits du fonds de concours. Nous avons déjà expliqué que l'on voulait modifier cette chose.

M. LE MAIRE : Il faut un peu de temps, un peu plus de temps que prévu pour se mettre en accord avec la CAD. Monsieur CHOTIN ?

M. CHOTIN : Oui, tout simplement ces 300 000 €, qui seront dépensés pour la démolition du centre social, c'est pour qui ? C'est pour quoi ? Cela me semble un peu important ?

M. LE MAIRE : La somme peut paraître très importante. C'est un bâtiment qui est amianté, très amianté. Il nécessite et je pense que vous avez dû le remarquer, comme les autres démolitions puisque ce n'est pas la première démolition au sein du quartier des Epis qui est engagée, puisqu'il y a eu deux écoles démolies et dernièrement l'école à proximité de Cézanne a fait l'objet de protections puisque cette école était clôturée, évidemment, pour éviter que les poussières se dispersent autour de ce site, et notamment vers l'école, juste à côté.

Les coûts de démolition d'un établissement comportant de l'amiante sont très élevés. Cela nécessite un confinement complet avec des ouvriers équipés, avec des tenues vestimentaires qui les mettent totalement à l'abri de ces poussières d'amiante.

Il faut savoir que la démolition de ce centre social Nicolas Hulot est quand même un bâtiment de grande ampleur. Mais c'est le prix.

M. CHOTIN : Une autre question. Concernant le CCAS, l'augmentation de l'activité c'est bien ! Mais nous nous substituons au Conseil Général à chaque fois non ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a pas de substitution au Conseil Général, mais là, je vais laisser Véronique Legrand s'exprimer sur les aides à domicile.

Mme LEGRAND : Vous voulez parler du service d'aide à domicile, je suppose !

Quand vous dites que l'on se substitue, la population de Sin-le-Noble est un reflet de la société en général, c'est-à-dire que nous avons un vieillissement de notre population. Nous avons une demande accrue d'aides et il y a aussi une politique qui vise à laisser le plus longtemps possible les personnes à domicile. Donc, une recrudescence des demandes d'heures d'aide à domicile et il faut savoir que le Conseil Général ne prend en charge qu'à partir du GIR4. Il faut des difficultés pour pouvoir avoir l'APAH et il y a des personnes qui ont besoin d'un accompagnement à domicile, mais ne peuvent prétendre à l'APAH et ce sont les GIR6 et GIR5.

M. CHOTIN : Je connais bien le sujet. Nous récupérons l'argent par la suite ?

Mme LEGRAND : C'est bien pour cela que Monsieur Réant vous faisait part du fait que nous allions avoir des recettes, mais les recettes ne parviennent qu'ensuite, après avoir rendu la totalité des heures, par les dossiers administratifs.

M. CHOTIN : Nous les verrons apparaître.

M. LE MAIRE : Le délai peut courir jusqu'à 6 mois.

M. CHOTIN : Je n'ai pas saisi.

M. LE MAIRE : Le délai peut courir jusqu'à 6 mois, pour le remboursement par le Conseil Général.

Madame Mascllet ?

Mme MASCLLET : J'ai une question concernant la prime d'assurance, presque un million d'euros, concernant l'indemnité d'assurance sinistre centre social.

J'aurais voulu savoir comment ce million d'euros va être affecté sur le projet du centre social ?

Est ce qu'il va venir en plus par rapport à ce que vous aviez, vous, envisagé au départ ?

M. LE MAIRE : Ce million d'euros obtenu auprès de l'assurance, puisque je rappelle que l'assurance a estimé que le sinistre était à hauteur de 50 %, impossible d'avoir une construction en totalité du centre social. Ce million d'euros a été négocié entre l'assurance, notre assureur, l'assurance GROUPAMA et la ville. Ce million d'euros sera affecté, en partie, non pas pour la construction d'un nouveau centre social, mais pour la réhabilitation de l'école Matisse, en centre social.

Mme MASCLET : En fait, ce que je voulais savoir, au départ, quand vous avez décidé de passer le centre social à l'école Matisse, je suppose que vous aviez prévu un budget pour ça ?

M. LE MAIRE : En fait, c'est pour cela que, si vous vous souvenez des opérations de rénovation urbaine et justement nous en parlions dans le PV, puisque le groupe scolaire a été ré-estimé, puisque le coût est passé de 5 à 6 millions d'euros à presque 8 millions d'Euros, la ville n'étant pas en mesure, financièrement, d'assurer la totalité des opérations qui ont fait l'objet d'une signature d'une convention entre la ville et l'Etat, le 10 juillet 2010, nous avons pris la position, d'une, de ne pas réhabiliter Jean Jacques Rousseau et de deux, de réhabiliter Matisse.

Je parle bien de la convention ANRU, et de ne pas construire un nouveau centre social, de solliciter nos partenaires financiers, tel que le Conseil Régional qui subventionne d'une manière très conséquente ces opérations et également l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Cela a fait l'objet d'un avenant déposé à l'agence pour la rénovation urbaine qui donne un avis favorable sur ces opérations, ce qui nous permet, d'une manière officielle, de solliciter le Conseil Régional, pour qu'il reverse les subventions qui étaient prévues sur les opérations supprimées, sur le groupe scolaire.

Ce n'est pas nouveau. Dans le cadre de l'avenant de la rénovation urbaine, déposé un peu avant l'été, il a été demandé, je le reformule pour que tout le monde puisse comprendre, il a été demandé à l'Agence, de supprimer les opérations de réhabilitation de Matisse, de Jean- Jacques Rousseau et la construction du nouveau centre social, de demander à l'Agence de reporter les financements sur le groupe scolaire avec l'intention de la ville, sur fonds propres ou évidemment si l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine était en mesure de financer ces nouvelles opérations, nous sommes preneurs.

Donc de réhabiliter Matisse, afin d'y installer le centre social. Ce qui nous permet de diminuer fortement le coût du centre social puisque nous ne serons pas en mesure, de faire à la fois toutes ces opérations. Nous ne savons pas le faire dans le cadre de la rénovation urbaine. Financièrement, nous serons dans l'incapacité financière de réaliser toutes ces opérations.

Mme MASCLET : Donc, rien n'avait été prévu, en termes de budget, pour la réhabilitation de Matisse pour qu'il devienne un centre social ?

Est-ce que cette somme, aujourd'hui, va servir à cela ? C'est ma question.

M. LE MAIRE : Je pense qu'une partie de cette somme servira à réhabiliter Matisse.

Mme BRIDOUX : Il y a des dépenses qui ont déjà été faites au niveau du début de l'après-incendie, puisqu'il a fallu réaménager des locaux pour accueillir les enfants du centre social, etc...

Il y a eu continuité des services publics. Il y a donc eu un certain nombre de travaux nécessaires, d'aménagements nécessaires et tout cela est dans cette enveloppe-là.

Mme MASCLET : C'est-à-dire que vous les comprenez dans le million d'euros qui vient d'arriver, cela va être intégralement réutilisé à cela ?

Mme BRIDOUX : Ce n'est pas cela que je dis, je dis qu'il ne reste pas un million, quand nous comptons déjà les travaux nécessaires pour la continuité du service public, qui ont été faits d'urgence pour accueillir les enfants, etc., réaménagement de René Char, etc....

M. LE MAIRE : Rafraichissement également d'Anne Frank. Anne Frank a dû être adaptée pour accueillir la petite enfance et les centres sociaux. Cela a coûté, cela fait partie de ce million d'euros. Mais je rappelle que Matisse, si l'on se projette dans les projets...

Pour le nouveau groupe scolaire, les travaux devraient démarrer en début 2013 et devraient être terminés en 2014. Cela va nécessiter un transfert évidemment de toutes les écoles y compris de Matisse et après seulement, nous attaquerons et cela veut dire que nous arriverons pratiquement fin 2014. Tout dépend de la livraison du groupe scolaire fin 2014. Cela nous laissera du temps pour étudier l'installation des centres sociaux, parce que Matisse va nécessiter un réaménagement intérieur. Aujourd'hui, il a été conçu pour accueillir une école et non pas un centre social. De plus, il y a aujourd'hui, une salle qui servait de salle de restauration.

En tout cas, nous avons des visions sur cet équipement pour accueillir le centre social et voir là, également, une perspective pour proposer à la population des salles de réunion, une salle polyvalente, une salle de réception pour différentes activités, ce qui nous fait défaut depuis la destruction notamment de la salle du Chat Noir de Nicolas Hulot. Voilà, donc Matisse, c'est ça.

Aujourd'hui, cela va nécessiter de réaliser une étude, c'est-à-dire faire appel à un architecte afin de déterminer quels vont être les aménagements nécessaires, intérieurs et extérieurs.

Si vous regardez bien Matisse, nous savons depuis quelques années que le toit est à refaire, c'est une nécessité, donc il y aura forcément des travaux. Les menuiseries seront certainement à changer. Aujourd'hui, l'étude sur les travaux à réaliser à Matisse n'est pas effectuée. L'étude n'est pas effectuée, mais elle le sera dans les mois à venir, ce qui nous permettra de déterminer quel est le montant exact des travaux à réaliser.

Nous pourrions très bien installer le centre social à minima, c'est-à-dire, aujourd'hui Matisse est un bâtiment qui fonctionne puisqu'il accueille l'école. Justement, c'est pour accueillir le centre social et les activités et à eux de faire quelques aménagements. Tout dépendra des finances.

Ce million d'euros sera en partie utilisé pour Matisse.

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous fournir le montant exact des travaux nécessaires pour réhabiliter Matisse

D'autres questions ?

M. MARIE : Ce n'est pas sur ce sujet-là.

Je voulais dire un mot sur la CAD. Comme nous avons évoqué nos relations avec la CAD, la dotation de solidarité communautaire, etc. et que l'on dit qu'il faut que la CAD se prononce et qu'elle fixe son budget. Moi j'en profite pour en parler et pour dire deux mots.

Je lis le magazine d'informations de la Communauté d'Agglomération du Douaisis où nous voyons Monsieur Poiret, tout content, tout souriant, parce qu'il y a une entreprise « Goodman » qui choisit la CAD et qui vient s'installer sur les territoires viabilisés par la CAD, avec des voies prévues par la CAD, etc....

On nous dit que cette boîte a 14 milliards d'euros d'actifs, c'est un grand groupe australien, un grand groupe de logistique, qu'il y aura 800 emplois, etc. et on crie victoire !

Moi, je vois surtout que la CAD donne 3 millions d'euros, déjà sur la table, pour les voiries, pour l'aménagement et qu'apparemment elle s'engage aussi à autre chose sur le recrutement du personnel puisque c'est évoqué déjà dans les négociations.

J'observe que les taux d'imposition n'ont pas augmenté, ceux de la commune, mais ceux de la CAD ont augmenté, que ce soit pour la taxe foncière, pour pratiquement tout !

Les bases bien sûr ont augmenté, mais les taux aussi. Et donc, si vous voulez, je conteste que l'on utilise l'argent public pour le donner à des entreprises qui, en plus, ont 14 milliards sous le coude. Elles n'ont pas besoin de cela, mais nous leur faisons un cadeau.

Alors, c'est la compétition pour faire venir les entreprises dans les communes et c'est la compétition avec l'argent public.

Moi, je trouve que l'argent public pourrait être mieux utilisé. Voilà pour le budget de la CAD, voilà ce que je voulais en dire.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote ?
Qui est pour ?

Mme MASCLÉ : Simplement pour expliquer, nous allons nous abstenir sur ce vote. Je vais expliquer en deux mots pourquoi.

Lors du dernier conseil et dans le compte rendu que vous nous avez fourni page 11 du PV du dernier conseil, je cite, Monsieur Réant : « Je tiens à préciser que l'on ne pouvait faire figurer le produit de la vente de l'immeuble parce que de toute façon la vente n'avait pas été délibérée, donc nous ne pouvions pas prévoir cela dans le budget primitif ni dans le compte administratif.. ».

Pour nous, ces propos sont un aveu clair de l'absence de sincérité des documents financiers et la confirmation de nos doutes en la matière. Donc en raison de cette absence de confiance, sur les documents financiers que vous nous présenterez, dorénavant, nous nous abstiendrons concernant ce sujet.

M. REANT : Il ne faut pas hésiter à prendre rendez-vous avec Madame DEREUME, en face, elle va vous expliquer tout cela !

M. LE MAIRE : Très bien.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

6 abstentions.

ADOPTE

II.2- Taxe d'aménagement – Exonération facultative des locaux industriels

M. REANT : Taxe d'aménagement – Exonération facultative des locaux industriels.

Par délibération du 9 novembre 2011, la ville de Sin-le-Noble a décidé l'application de la nouvelle législation sur la taxe d'Aménagement et la fixation du taux à 4 %.

L'Article L 331.9 du Code de l'Urbanisme prévoit l'instauration facultative d'un certain nombre d'exonérations, à décider par le Conseil Municipal avant le 30 novembre, pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les exonérations facultatives peuvent concerner :

- les logements sociaux bénéficiant de la TVA à taux réduit,
- les locaux d'habitation financés par un prêt à taux zéro,
- les locaux industriels,
- les commerces de détail (de moins de 400 m² de surface de vente),

- les immeubles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Il vous est proposé de décider l'exonération facultative des locaux industriels qui se traduit par une diminution par deux de la valeur forfaitaire fixée par l'Etat (actuellement 693 € le m²). La recette sera inscrite au budget de la ville au chapitre 10223.

M. LE MAIRE : Il s'agit de prendre une disposition sur les locaux industriels uniquement, en sachant que nous avons la faculté d'appliquer cette règle sur d'autres domaines tels que les logements sociaux bénéficiant de la TVA à taux réduit, les locaux d'habitation financés par un prêt à taux zéro, les commerces de détail et les immeubles classés monuments historiques, mais je ne pense pas que nous en ayons sur Sin-le-Noble.

Rappelez-vous la délibération que nous avons prise le 9 novembre 2011 et qui instaurait la taxe d'aménagement et qui remplace la taxe locale d'équipement.

Nous l'avons fixée à 4 %. Là, il vous est demandé d'appliquer, de diviser par deux, c'est une diminution par deux, la valeur de 693 € le m² pour les locaux industriels et pour avoir un effet à partir du 1^{er} janvier 2013, il faut délibérer avant le 30 novembre.

M. WANNEPAIN : Moi, je suis d'accord avec cela, mais il est marqué facultatif. Si cela crée de l'emploi, je suis tout à fait d'accord, car on a supprimé la taxe professionnelle.

Et là, nous allons encore donner des cadeaux au patronat. C'est ce que disait encore le collègue tout à l'heure. C'est encore des cadeaux que nous faisons là.

M. LE MAIRE : Je vais prendre l'exemple, effectivement, parce qu'il y a un exemple concret.

Il y a un projet de plateforme logistique sur Sin-le-Noble qui n'est pas dans une zone d'activité concertée, ZAC, c'est-à-dire de la CAD. Il s'agit de la friche, puisqu'aujourd'hui c'est une friche, située sur l'ancienne centrale thermique de Sin-le-Noble ou parfois que l'on appelle Dechy mais qui est sur le territoire de Sin le Noble.

Aujourd'hui cette friche appartient à l'entreprise Bils Deroo. Bils Deroo, effectivement est dépositaire du permis de construire puisqu'évidemment c'est son terrain et c'est un intermédiaire entre l'aménageur qui est le groupe GSE, qui souhaite construire 72 000 m² d'entrepôts et qui créerait entre 200 et 300 emplois.

Je répète, ce n'est pas une ZAC. Sachez que pour toute installation sur une ZAC, les aménageurs sont exonérés de taxe d'aménagement. C'est le cas par exemple sur l'écoquartier du Raquet. Il n'y a pas de taxe d'aménagement aussi bien pour les particuliers, les bailleurs sociaux, autres aménageurs et y compris sur ce qu'on appelle aujourd'hui, sur ce que l'on va appeler l'Ecoparc, qui se situe en face du complexe Jean Mercier, là où va être installée notamment l'APEI. Donc, il n'y a pas de taxe d'aménagement sur les zones d'aménagement concertées.

Ce projet d'installation de plateforme logistique sur cette friche est sur le territoire de Sin-le-Noble hors ZAC et fait l'objet d'une taxe d'aménagement.

Pour faciliter l'installation de cette entreprise sur le territoire de Sin et notamment en vue de la création de 200 à 300 emplois, il vous est demandé de réduire cette taxe d'aménagement de moitié, c'est-à-dire que la valeur forfaitaire de l'Etat, de 693 € le m² serait divisée par 2.

Nous passons d'une friche où aujourd'hui nous ne recevons rien, nous ne percevons rien, à une taxe d'aménagement que nous allons percevoir, sans compter les emplois, sans compter les impôts fonciers, notamment, de cette entreprise.

Ce n'est pas un manque, simplement nous favorisons l'implantation de locaux industriels sur le territoire de Sin le Noble, hors ZAC.

M. WANNEPAIN : Moi, j'aurais préféré, au lieu d'un golf, d'avoir une zone industrielle. Il faut être logique aujourd'hui, de l'emploi, il n'y en a plus. Moi, ce que je demande aussi, s'il y a 200 à 300 emplois, c'est qu'ils soient réservés aux habitants de Sin-le-Noble.

M. LE MAIRE : Cela fait partie des modalités. Il faut se méfier de ce que l'on dit aussi. Nous ne pouvons pas demander à un employeur de réserver ou de favoriser les emplois sinois.

M. WANNEPAIN : Je suis allé à la journée de la CAD, à la foire. J'ai entendu Monsieur Poiret qui se félicitait des entreprises qui se mettaient sur les zones industrielles, mais c'est faux ! Ce sont des entreprises qui délocalisent, qui viennent d'ailleurs, qui ont autant de personnels et qui se mettent sur les zones. Il n'y a pas de création d'emplois, c'est faux !

M. LE MAIRE : Quelques précisions sur cette future plateforme. Je répète, le permis a été déposé par le groupe GSE, c'est l'aménageur sur la friche Bils Deroo de cette ancienne centrale thermique. Le terrain fait 262 000 m², il est prévu 72 872 m² d'entrepôts et 1 222 m² de bureaux.

Création entre 200 et 300 emplois, il y aura 129 976 m² d'espace libre, soit la moitié pratiquement. Plantations d'arbres, j'ai noté à peu près 200 végétaux. L'aménageur est GSE et ils ont déjà un client, c'est le groupe GIFI. Ça, c'est l'avantage, c'est que l'aménageur ne crée pas un entrepôt et attend le client. Là, il y a l'aménageur et il y a le client. GSE l'aménageur, le groupe GIFI qui est le client.

M. MARIE : Cela rejoint ce que j'ai dit un peu avant, mais nous pouvons toujours essayer d'attraper la lune, nous ne l'attraperons jamais. Moi, je ne vois pas de création d'emplois dans les années qui viennent. Peut-être que tout le monde peut se faire des illusions, je ne voudrais pas casser l'ambiance, mais enfin ce sont surtout des licenciements qui sont prévus.

On nous dit GIFI, ça va marcher, ils vont faire 300 emplois.

Goodman vient sur la zone à Flers en Escrebieux, ils vont faire 800 emplois, c'est de la logistique, les deux. Vous ne croyez pas qu'il y en a un qui va couler l'autre ? Bien sûr que si !

Et alors, la logistique sert à quoi en ce moment, à transporter quoi ? Pour quelles entreprises ? Qui fonctionnent où ? Vous comprenez ?

Evidemment, on leur fait des ponts d'or pour qu'ils viennent, en disant que cela fait des emplois. Ce n'est pas vrai ! Cela ne fait pas des emplois, globalement, ça en fait localement parfois, de temps en temps, pour certaines communes qui peuvent s'en vanter, mais qui déshabillent d'autres ! Regardez Faurecia qui vient s'installer à Flers en Escrebieux, ils ferment Brebières. Vous comprenez ! Parce qu'à Brebières, ils paient 1 million d'Euros de loyer. A Flers en Escrebieux, ils vont payer 500 000. Et en plus, ils vont passer à la caisse, ils vont récupérer des sous, ils vont récupérer des subventions, voilà comment cela fonctionne !

Et on nous dit que cela crée de l'emploi. Ce n'est pas vrai ! Et je vous le dis même, d'ailleurs, si Goodman vient vraiment, ce qui reste à prouver parce que c'est dans quelques années, eux aussi sont engagés, ils ont déjà fait une promesse d'achat de terrain, etc.... Soi-disant !

Nous allons voir s'ils viennent. Nous allons voir ce que valent les promesses de ces gens-là ! Par contre, pour passer à la caisse c'est tout de suite !

Donc, moi je dis que c'est une erreur de prendre les fonds publics et d'essayer d'attirer les entreprises en leur disant, « venez chez nous, venez faire du profit, venez faire des emplois, vous allez voir cela va marcher mieux ».

C'est faux ! Première chose.

Deuxième chose, je trouve que quand on fait des délibérations, on affirme ses intentions, si vous voulez ! Moi, je lis la délibération telle qu'elle est !

« *Les exonérations facultatives peuvent concerner les logements sociaux, les locaux d'habitation, les commerces de détail, les immeubles classés* », et on nous dit qu'il faut voter pour les locaux industriels parce que nous avons un problème précis de faciliter la venue d'une entreprise, d'accord. Mais au niveau des intentions, votons-les toutes !

Parce que, moi je ne souhaite pas que le conseil municipal de Sin-le-Noble dise, on va voter des exonérations fiscales, des exonérations pour les locaux industriels, nous pourrions le faire pour les logements sociaux, mais nous ne le faisons pas aujourd'hui, les locaux d'habitation non plus, les commerces de détail, moins de 440 m² c'est-à-dire les petits commerçants, nous verrons cela plus tard, les immeubles classés monuments historiques, nous verrons plus tard.

Votons le tout pour être logique ! Moi je veux bien, si vous voulez "courir après la lune" et essayer de faire venir une entreprise qui ne viendra peut-être pas, qui ne pourra peut-être pas créer d'emplois parce qu'elle aura trop de concurrents. Faites-le si vous voulez !

Mais, préoccupons-nous aussi de la population, parce que dans les logements sociaux, ce sont les gens les plus pauvres qui y vivent, dans les locaux d'habitation financés par un prêt à taux zéro, justement ce sont des gens qui essaient de s'en sortir !

Votons aussi pour ces gens-là l'exonération facultative, puisque nous avons droit de le faire, faisons-le !

Sinon je précise que moi je vais voter contre ça ! Car si c'est unilatéral comme ça, moi je ne veux pas voter cela, même voter contre !

M. CHOTIN : Moi, je ne vais pas rajouter grand-chose après ce qui vient d'être dit. C'est vrai, que l'on pourrait voter pour tout !

Mais c'est Bills qui décroche l'affaire ou il y a d'autres entreprises qui vont venir chez nous ?

M. LE MAIRE : Je ne suis pas aussi pessimiste que Roger, mais simplement, le groupe GSE qui est aménageur a déjà un client qui s'appelle GIFI. Il est certain qu'il construit pour un client qui s'appelle GIFI, puisque GIFI souhaite avoir une plateforme pour la région au nord de la France, Belgique, et qui serait située sur Sin-le-Noble, à proximité de l'A21, notamment et des autoroutes Valenciennes, Bruxelles, Paris et Lille.

Je ne suis pas certain aujourd'hui, je ne suis pas aussi convaincu que Roger, que cela supprime des emplois d'un côté pour en créer de l'autre, je ne sais pas. En tout cas, ce que je sais, c'est qu'ils veulent s'implanter sur Sin-le-Noble et c'est une opportunité pour nous. Ce qui vous est demandé, à travers cette délibération, d'une c'est accompagner ce projet, mais si nous avons d'autres opportunités d'industriels qui veulent s'installer sur le territoire de Sin-le-Noble, je dis bien en dehors des ZAC, ils sont les bienvenus et ils pourront bénéficier de cet allègement de taxe d'aménagement. Est-ce qu'il y en a d'autres, de projets de cette ampleur ? Franchement, non, il n'y en a pas. Je vous disais tout à l'heure, il y a l'Écoparc, pour ceux qui ont visité le stand de la CAD, ils sont exonérés donc nous ne pouvons rien faire. Nous n'aurons rien, y compris les logements, y compris les bailleurs sociaux. Nous ne pouvons pas agir sur les zones d'activités concertées. Je rappelle que l'écoquartier, c'est 4 000 logements sur lesquels nous n'aurons aucune taxe d'aménagement.

Nous avons une opportunité qui est celle-ci, passer de rien à quelque chose. Même de moitié, c'est quand même quelque chose.

Ça, c'est mon avis, maintenant sur le fait de délibérer sur la totalité des exonérations facultatives, Roger a donné son avis.

Est-ce qu'il y a d'autres avis sur le sujet ?

Mme BRIDOUX : La chose que je vais ajouter, c'est qu'effectivement nous sommes en manque de recettes, depuis 2008 nous le disons !

Mais je voudrais quand même reprendre l'exemple de Maurice qui parle du golf. Nous, sur la Fosse Déjardin, effectivement nous avons eu un golf. A Lallaing, sur la fosse Bonnel, ils ont une zone d'activités qui, maintenant, est quasiment remplie.

Je ne sais pas encore ce que la zone d'activités quasiment remplie de Lallaing va rapporter en foncier à la ville, outre les emplois, etc... Mais je l'ai dit dans plusieurs réunions et je le redis, nous avons un exemple qui est la zone du Luc.

Sur la zone du Luc qui est une zone CAD, la ville de Dechy, perçoit en foncier, 1 million d'euros. La ville de Sin-le-Noble, pour le golf perçoit, quand il n'est pas en redressement, 5 000 euros par an.

A bon entendeur ... !

M. LE MAIRE : Merci Josyane. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres avis sur le sujet ?

M. CHOTIN : Nous pouvons évaluer le manque à gagner ?

M. LE MAIRE : Sachez que l'estimation qui a été faite sur le projet Bils, je ne parle que du projet Bils, ensuite évidemment c'est un calcul qui peut être reporté sur tout autre projet, bien sûr !

Sur Bils Deroo, il était estimé à 1,8 – 1,9 M€, si nous appliquions la taxe d'aménagement telle qu'elle a été votée le 9 novembre 2011.

S'ils ne viennent pas, c'est zéro. Je rappelle que c'est une friche, ce ne sont pas des terres agricoles, c'est une friche industrielle.

Evidemment, nous passerons d'1,8 – 1,9 M€, à la moitié. Cela veut dire que l'on percevrait environ 900 000 €.

Je répète, c'est une estimation que je fais.

M. KRZYKALA : Je suppose que, ... Malheureusement, je suis d'accord avec ce que dit Roger Marie. Je suppose que dans les discussions que tu as dû avoir, Christian, avec les entreprises, Bils Deroo et d'autres, que bien sûr, comme disait Roger, « si vous faites cela on vient, si vous ne faites pas, on va voir ailleurs ».

Parce que je pense que, quand nous voyons dans le Douaisis, aussi bien au niveau de la CAD et de CCCO, comment c'est dur de ramener des entreprises, je pense que cela a dû jouer dans la balance, cette décision que nous prendrons aujourd'hui.

Moi, je voterai pour, parce que je préfère donner des exonérations pour avoir, j'espère, de l'emploi, mais que par rapport à un golf où nous avons donné cela pour 1 € et nous voyons ce que cela nous a rapporté, presque rien ... !

M. LE MAIRE : Merci Guillaume. Effectivement, ce sont des éléments qui pèsent dans la balance. Je rappelle que le permis de construire est déposé. Il est déposé, mais pas validé.

M. KRZYKALA : Excuse-moi Christian, Roger avait quand même un peu raison en disant que certaines sociétés délocalisent, parce que je sais qu'il y a quand même un dépôt qui se trouve à Roost-Warendin et qui va atterrir aussi dans les nouveaux locaux. C'est-à-dire qu'à Roost-Warendin, il y aura une délocalisation du service qui arrivera chez nous si la construction se fait...

M. MARIE : Juste une petite précision. Vous savez, les communes se dotent, souvent à grands frais d'ailleurs, de personnels pour chercher des subventions, des moyens d'exister, de grappiller des sous. Les entreprises font pareil !

Elles démarchent les communes et elles cherchent comment on peut gagner des sous à tel endroit ! Quitte à fermer ailleurs et à partir ! Ne jouons pas à ce jeu-là ! Je vous dis que c'est un jeu de dupes, on se fait avoir ! Ce n'est pas vrai.

Maintenant, si vous le souhaitez, faites-le, mais moi, j'ai déjà dit que je ne voterai pas pour, à moins que l'on décide, je refais ma proposition, de voter en bloc toutes ces exonérations possibles. Si nous ne le faisons pas, moi je vote contre, que voulez-vous !

Je me suis exprimé, je ne vais pas le redire trois fois !

M. LE MAIRE : Roger, ce que je te propose, ce n'est pas forcément de voter en bloc aujourd'hui. Il faut étudier l'impact. Si nous appliquons cette exonération facultative sur les autres domaines, il faut que l'on mesure l'impact, au moins estimé. Ce que je te propose c'est qu'aujourd'hui, nous votons sur les locaux industriels et que le 27 novembre, c'est la date du prochain conseil municipal, nous fassions le reste, avec estimation.

J'ai fait la démonstration sur les locaux industriels de ce que cela aurait pu nous apporter, de ce que cela va nous rapporter en appliquant cette exonération. Je propose de faire la même chose sur des exemples pour le 27 novembre, c'est-à-dire 3 jours avant la date limite de délibération de cette taxe d'aménagement.

M. MARIE : Je peux déjà te donner la réponse, l'étude d'impact se fait en termes d'économie réalisée par celui qui paie. Là, nous avons parfaitement l'étude d'impact pour l'entreprise, nous voyons bien qu'elle va faire une économie de moitié et que la commune aura donc moitié moins.

Moi, ce qui m'intéresse c'est ce que les gens vont gagner, justement les gens qui habitent dans les logements sociaux, que l'on pourrait justement dédouaner un petit peu. C'est cela qu'il faut regarder ! Pas ce que la commune va perdre, mais ce que ces gens-là vont gagner !

Par contre, ce que je vois bien avec l'entreprise c'est ce que la commune va perdre. Je ne voudrais pas avoir l'air cynique, puisqu'après tout, ils ont signé et que c'est fait, qu'ils ont fait le permis, je ne vois pas pourquoi on leur fait encore des cadeaux !

M. LE MAIRE : Roger, je vais maintenir ma proposition de voter aujourd'hui sur les locaux industriels, de faire une analyse sur le reste, de les étudier par domaine et de délibérer le 27 novembre. Nous sommes vraiment dans la limite du délai qui nous est donné.

Mme MASCLET : Je ne comprends pas très bien pourquoi vous ne pouvez pas, éventuellement tout reporter au 27 novembre puisqu'il nous faut ... de prendre le délai, de voter le tout le 27 novembre plutôt que de faire....

M. LE MAIRE : Je vous propose de voter aujourd'hui puisque pour les locaux industriels, nous avons une estimation. Je trouve inutile de reporter cela. Ces délibérations peuvent être prises en deux, trois ou quatre fois.

Sauf que là, évidemment si nous voulons absolument que cette exonération soit effective à partir du 1^{er} janvier 2013, il faut délibérer avant le 27. Voilà ce que je propose aujourd'hui.

Mme MASCLET : Vous nous dites avant le 30 dans la délibération ?

M. LE MAIRE : Oui, mais pourquoi vous voulez remettre aujourd'hui une délibération dont nous avons l'estimation ?

Mme MASCLET : Voilà, vous faites votre étude pour le 27 !

M. LE MAIRE : Je vous propose de maintenir aujourd'hui la délibération qui consiste à appliquer la diminution de la valeur forfaitaire fixée par l'Etat, uniquement sur les locaux industriels.

Ensuite, le 27, on vous présentera une étude d'impact sur les autres domaines et nous déciderons ou pas, de l'application de cette exonération.

Rien, aujourd'hui, ne justifie de reporter la décision concernant les locaux industriels, de reporter cette délibération au 27 novembre.

Pourquoi vous hésitez ? Pourquoi hésiter !

Bien, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

20 pour.

Qui est contre ?

6.

Qui s'abstient ?

2 abstentions.

ADOPTE

II.3 – Approbation du rapport de la commission locale des transferts de charges de la CAD

M. REANT : Je continue. Les affaires financières passionnent tout le monde ce soir ! Nous allons délibérer au sujet d'une décision de la CAD, c'est une décision communautaire, mais nous devons voter. Cela concerne la compétence assainissement. Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté le 29 mai 2012, il avait été renégocié entre NOREADE et les communes concernées par NOREADE, neuf communes, vous avez le détail, ils ont pu négocier pour avoir le même tarif que VEOLIA. Je vais vous lire ce qui est écrit : "*L'ordre du jour de cette séance comporte un unique point, à savoir la rétrocession aux communes anciennement adhérentes au SIAN, d'une partie de leur transfert de charges suite à la renégociation des cotisations menées par le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en 2012.*"

En effet, suite à la prise de compétence de la CAD sur la gestion des eaux pluviales, la commission locale des transferts de charges a arrêté le 16 juin 2005, les transferts de charges suivants venant en déduction des attributions de compensation des communes concernées à savoir :

Anhiers – Auby – Faumont – Flines les Râches – Lallaing - Marcq en Ostrevent – Râches-Raimbeaucourt et Roost-Warendin

Ces 9 communes vont récupérer 515 646 €.

NOREADE s'est alignée à VEOLIA puisque les autres communes sont chez VEOLIA, c'est notre cas. Nous, on nous demande de voter et d'accepter ce transfert de charges.

M. LE MAIRE : Merci Philippe. Nous ne sommes pas concernés évidemment, puisque Sin-le-Noble ne fait pas partie des 9 communes du territoire de la CAD, sur les 35 communes affiliées à NOREADE.

Je peux vous dire que les 9 communes ont apprécié cette baisse de charges très conséquente.

Il vous est demandé d'accepter, comme cela l'a été à la CAD, d'ailleurs.

Avez-vous des questions ? Des remarques ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 26 Pour
Qui est contre ?
Abstention ? 2 Abstentions.

ADOPTE

IV.1- Garanties communales à la Société NOREVIE pour deux projets

Mme BRIDOUX : Aujourd'hui, ce sont deux garanties communales que nous vous demandons d'approuver. Il s'agit donc de ce que nous appelons le lot RF, c'est-à-dire les logements face au Lycée Rimbaud par la société Norévie et dans le cadre de construction, déconstruction c'est-à-dire dans le cadre de l'ANRU, la démolition du presbytère et la construction de 25 logements collectifs.

Nous avons une demande bien plus importante de Norévie pour d'autres projets, nous vous proposons aujourd'hui de ne prendre que ces garanties à 50 %, sur ces deux lots, parce que celui du Raquet, et ce que nous appelons des PLAI, c'est-à-dire les logements les plus sociaux.

Sur le Raquet, nous sommes en train d'essayer d'influencer la CAD, pour qu'elle prenne la garantie communale de tout ce qui va se construire, du moins en logement social et donc, en ne vous proposant pas de garantir des logements un petit moins sociaux, du Raquet, dans un premier temps. Nous essayons de faire un levier en quelque sorte auprès de la CAD pour qu'elle se substitue aux villes, parce qu'effectivement, c'est la seule agglomération du département à ne pas garantir les logements sociaux.

C'est une discussion qui a déjà eu lieu, il y a longtemps avec un refus catégorique des présidents de l'époque, de la CAD.

Actuellement, le président a promis, justement, de regarder l'impact. Parce que si nous prenons la ville de Douai par exemple, elle garantit les emprunts, mais elle prend une hypothèque sur le siège par exemple de Norévie.

Donc, il y a des tas de possibilités. Il faut savoir que lorsqu'il n'y a pas de garantie communale, le bailleur peut prendre son emprunt bien évidemment et il a un taux d'intérêt plus important, une somme à payer qu'il ne prévoit pas forcément au départ.

Donc, aujourd'hui, nous vous proposons ces deux séries, l'une parce que c'est l'ANRU, l'autre parce que c'est du PLAI et au Raquet. Et je dirais que c'est notre position à l'instant "T", avant négociation et insistance auprès de la CAD pour qu'elle se substitue à nous. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Merci Josyane.

Mme MASCRET : Je souhaiterais savoir quel est le montant total, actuellement, des garanties en cours accordées par la ville ?

M. LE MAIRE : Nous l'avons donné à un moment. Mais nous pourrions vous le redonner. Nous ne l'avons pas à disposition dans le cadre de ce conseil municipal, mais nous vous informerons du montant. Cela a été donné à différents moments, mais nous le redonnerons.

C'est vrai que cela doit être dans le budget.

Mme LALART : C'est effectivement une de mes demandes, il y a une annexe dans le budget primitif avec les garanties d'emprunt, mais nous n'avons pas toutes les garanties d'emprunt à tous les bailleurs sociaux. Il semble qu'il n'y en a que pour un ou deux bailleurs. Nous n'avons pas toutes les garanties.

Mme MASCRET : Le jour où il arrive quelque chose, c'est nous qui payons ?

Mme BRIDOUX : C'est la raison pour laquelle nous limitons les types d'opérations que nous allons garantir. Disons qu'il y a une répercussion, cette fois-là, il y a une répercussion immédiate sur les loyers. Puisque les loyers sont calculés en fonction du prix du foncier et des prêts, etc....

Donc, nous en sommes assurés puisque nous avons la prévision des loyers sur chaque lot dont on nous parle, d'autant que je vous dis pour certains, c'est dans le dossier ANRU, donc nous avons des choses très précises. Ils ont obtenu ce que l'on appelle du PLUS CD, ce sont des logements sociaux moyens, mais avec une minoration parce qu'ils ont eu des subventions ANRU.

CD, c'est Construction, Déconstruction.

Cette minoration, nous la suivons, y compris dans les logements individuels de la Montée pour laquelle la garantie communale est déjà passée. Nous suivons vraiment si cette minoration est bien appliquée et je peux vous dire aussi que la DDTM le suit très précisément. Nous sommes assurés que notre garantie permet de véritables meilleures conditions pour les habitants qui vont en bénéficier.

M. MARIE : Je vais voter pour, pour toutes les raisons que Josyane Bridoux vient d'expliquer. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'elle a dit. Ceci dit, il faut savoir que cela fait un risque important. Moi, je suis pour le prendre parce qu'il faut construire des logements, nous en avons besoin, nous en avons cruellement besoin, mais cela fait encore 2 910 000 € de garanties d'emprunts consentis par la commune, il doit y en avoir pas mal d'autres !

Nous pouvons nous retrouver dans des situations dramatiques. Vous avez vu ce qui s'est passé avec la crise en Espagne, avec l'immobilier en Espagne, il y a même des maisons qui sont arrêtées de construire en plein milieu !

Les murs sont au milieu, les toits ne sont pas dessus, cela arrive, c'est la crise. Il faut quand même le savoir, nous risquons cela !

C'est pour cela, je comprends bien la démarche vis-à-vis de la CAD, mais moi je pense que c'est même bien au-delà de la CAD qu'il faudrait se poser la question.

Moi je le redis, quand nous sommes dans une période comme maintenant, où il y a plein de gens qui sont mal logés, où nous manquons cruellement de logements et où nous sommes dans une période de crise, il faudrait un plan d'urgence, et un plan d'urgence, cela devrait dépendre de l'Etat !

Cela devrait être un travail fait par l'Etat, aujourd'hui de construire des logements, de construire des logements pas chers et de les mettre à la disposition de la population qui en a besoin. La CAD, si elle peut prendre à son compte ce qui se passe, de toute façon nous en aurons les éclaboussures aussi si c'est la crise, même à travers la CAD, mais je pense que c'est l'Etat qui devrait le faire.

Nous n'en prenons pas le chemin, comme vous l'avez vu, ni avec un gouvernement, ni avec un autre, il n'y a rien qui change !

M. LE MAIRE : Bien.

M. CHOTIN : Je voudrais simplement préciser une chose. Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, nous n'allons pas mettre les gens dans la rue. Mais nous savons très bien que la ville a une situation fragile. Et quand nous lisons les garanties communales à la société Norévie, les périodes d'amortissement, c'est 40 ans, 50 ans, cela ne fait pas grand-chose au bout du compte, les annuités.

Je ne vois pas pourquoi ils ne peuvent pas prendre en charge à ce niveau-là alors qu'on nous l'impose à nous.

M. LE MAIRE : Ce pas grand-chose permet de diminuer le coût des loyers. Ce n'est pas grand-chose, mais je peux vous dire que c'est apprécié par les locataires.

Mme BRIDOUX : Il faut savoir que dans le Douaisis, il manque toujours 6 000 logements. C'est-à-dire qu'il y a 6 000 demandes en attente. Au niveau du service logement de Sin-le-Noble, il y a toujours 200 personnes qui attendent, impatientement, que ces fameuses maisons se construisent, celles-là et d'autres d'ailleurs. Et ce ne sont pas, malheureusement les 20 PLS, c'est-à-dire les moins sociaux des logements sociaux qui sont construits avenue des Fusillés, qui vont permettre de loger des familles parce que ce sont des grands logements, des T 5 et le loyer tourne autour de 900 €.

C'était un dossier de 2006 avec 29 PLS, c'est-à-dire des logements, sans doute très bien, BBC, tout ce que vous voulez, bâtiment basse consommation, toiture en cellules photovoltaïques et compagnie. Mais, mes 200 demandes en stock, malheureusement, elles vont rester encore un petit moment, tant qu'il n'y a pas les logements avec des loyers véritablement abordables pour des familles qui ont peu de ressources. Je rappelle ce que je disais dans plusieurs réunions qui ont eu lieu dans le quartier du Marais, ce n'est pas parce que les gens ont de faibles ressources que ce sont des gens à problèmes, les logements sociaux ne sont pas forcément des « cas sos » comme on dit !

C'est-à-dire que les gens ont peu de ressources, c'est vrai, mais ils essaient de s'en sortir et ils ont le droit aussi à un logement digne de notre époque.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

Mme MASCLET : En fait, il y a un post-scriptum juste en bas, où il est noté « *retourner une attestation jointe à la convention* », de quoi s'agit-il ?

M. LE MAIRE : A quel endroit ?

Mme MASCLET : Juste en bas de la convention. « *Dans l'attente de l'approbation du conseil municipal, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'attestation jointe* ».

Cela signifie quoi ? Qu'y a-t-il dans cette attestation ?

M. LE MAIRE : C'est un accusé de réception que nous avons renvoyé. Nous avons bien reçu cette convention et simplement nous avons répondu que nous l'avions bien reçue.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions ?

Et en tenant compte des propositions de Josyane Bridoux, à savoir la limitation de nos garanties d'emprunts sur certains types de logements et ensuite un débat qui va être entamé avec la CAD pour assurer la garantie d'emprunt.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

22 pour

Qui est contre ?

4 contre.

Qui s'abstient ?

2 abstentions.

ADOPTE

VII.1 – Vente d'une parcelle non cadastrée située sur le parking de l'hypermarché AUCHAN

M. LE MAIRE : Nous passons aux travaux de voirie, urbanisme.

Je regarde un peu les modifications.

Première délibération qui vous est proposée, dans le cadre d'un projet d'installation d'un Auchan Drive sur le Parking d'Auchan.

Il vous est proposé de céder une parcelle ville à la société AUCHAN France. Vous avez les modalités, les éléments de cette parcelle, 6 144 m², 92 160 €, bien sûr une estimation de France Domaines. L'acquéreur supportera les frais de notaire et de géomètre.

Vous avez le plan joint à cette délibération et qui est affiché à l'écran. La parcelle concernée par la vente est la parcelle avec un périmètre rouge. Vous avez en bas la rocade et en face l'hôpital.

Le bâtiment de l'Auchan Drive viendrait s'installer sur la partie bleue.

Le plan n'est pas très net, c'est scanné. Le périmètre rouge que vous voyez, en forme de faucille ou de faux, qui part de Mac Do, pour arriver pratiquement au rond point.

Cette parcelle-là appartient à la ville de Sin-le-Noble, fait partie de quelques restes d'anomalies.

Mme MASCLET : Pourquoi c'est noté : vente d'une parcelle non cadastrée ?

M. LE MAIRE : Oui, elle n'est pas cadastrée, il n'y a pas de numéro de cadastre. Il faut savoir que les Epis étaient une zone d'aménagement concertée, elle était « zaquée », dans le jargon de technicien et elle a été « dézaquée », il n'y a pas très longtemps et nous trouvons ce genre d'anomalie, y compris sur le parking d'Auchan ou il n'y a pas de numéro de parcelle. C'est pour cela qu'elle est non cadastrée, mais elle nous appartient. Je ne sais pas, Jacques, si nous avons entamé une déclaration des voiries pour obtenir la dotation globale de fonctionnement ?

M. HAVEZ : Quand les Epis ont été terminés, il aurait fallu que l'ensemble des voiries fasse l'objet d'un repérage géomètre, qu'on les classe dans le domaine public communal, cela aurait fait obtenir, pour la ville, des parts de Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF. Nous avons 51 km de voirie approximativement dans la commune. Actuellement, nous avons fait toute une tranche de classements d'environ 10 km et il reste à peu près 10 km de voirie à classer dans toute la ville, notamment tous les Epis où rien n'a jamais été classé en domaine public communal. Il y a un manque à gagner de DGF mais il y a quand même un caractère public à ces voies. Mais les démarches administratives n'ont jamais été faites, avec les enquêtes publiques.

Tous les Epis doivent être revus après la rénovation urbaine avec les nouvelles voies qui auront été créées et les anciennes voies qui auront également bougé au niveau de leur statut et de leur linéaire. A la fin de la rénovation urbaine, il faudra refaire un gros dossier de classement dans le domaine public communal.

M. LE MAIRE : D'où cette proposition de vendre l'intégralité de cette parcelle au groupe Auchan, tout simplement, et d'obtenir une recette de 92 160 €.

En termes de projet, depuis tout à l'heure, il y a quelques délibérations de projets, je prévois, non pas un conseil municipal, mais une séance d'information le 7 décembre. Il y aura une revue de projets où nous passerons en revue tous les projets en cours sur le territoire de Sin-le-Noble, rénovation urbaine, écoquartier du Raquet et autres, Auchan Drive, Bils Deroo, les bureaux en face de la Nichée qui devraient démarrer pour accueillir pôle emploi et d'autres projets. Ce sera l'occasion de faire un tour d'horizon sur les projets en cours et les projets à venir.

M. WANNEPAIN : Justement, nous parlons de cette parcelle, l'ancienne station, elle a été dépolluée ?

Du moins, elle n'a pas l'air d'avoir été dépolluée, mais c'est à la charge de qui ? L'acheteur ou ...

M. LE MAIRE : C'est l'aménageur qui est chargé de dépolluer, les cuves seront retirées. Nous avons eu une discussion tous les deux et tu m'avais posé la question, j'ai posé la question à l'aménageur qui m'a répondu que les cuves seraient dépolluées.

Mme MASCLET : Puisque nous en parlons, vous pouvez peut-être nous dire quelques mots sur ce projet et notamment, au niveau de l'emploi.

M. LE MAIRE : Sur Pôle emploi ?

Mme MASCLET : Non, nous votons une délibération sur le drive, donc sur le drive...

M. LE MAIRE : Je pensais que vous étiez encore sur Pôle emploi puisque je viens de terminer sur Pôle emploi.

Le Auchan Drive, c'est entre 20 et 30 personnes. Ce ne sont pas des transferts de personnes d'Auchan vers Auchan Drive, ce sont des nouveaux emplois. C'est une nouvelle activité qui est créée.

Vous savez tous qu'il y a une course de drives, que ce soit Leclerc, Carrefour, Auchan et certainement d'autres. Auchan Drive de Sin-le-Noble avait pris du retard suite à ces difficultés de parcelles, de cadastre. C'est réglé et donc il prévoit un démarrage pour avril, ce sera dans le courant de l'année 2013.

Mme MASCLET : Je suis un peu dubitative et sceptique, parce que les courses qui ne sont plus faites à l'intérieur, mais qui sont faites au drive, de ce fait, c'est peut-être moins d'emploi, de main d'œuvre à l'intérieur du magasin.

M. LE MAIRE : Oui, on peut le penser. Mais nous étions quelques-uns à aller visiter le Auchan Drive à Saint-Martin les Boulogne, il y a l'identique. Cela répond à un besoin complémentaire, cela n'empêche pas les clients qui fréquentent Auchan Drive d'aller ensuite au centre commercial. Simplement, ça facilite la prise de courses récurrentes, classiques, l'eau, etc. On ouvre son coffre et l'employé vient déposer ce type de courses. Cela n'empêche pas la consommatrice ou le consommateur, de prolonger vers le centre commercial. C'est le constat que font tous ces groupes. S'ils le font, c'est que cela génère de l'activité et ça ne dégrade pas la clientèle de leur centre commercial.

Ce Drive Auchan est le bienvenu, c'est un projet qui trainait un peu, car nous rencontrons des difficultés vis-à-vis de ces parcelles, mais c'est une activité complémentaire, même à proximité du centre commercial et qui va générer des emplois. Il n'y a pas de petits emplois, cela génère des emplois.

Mme LALART : Juste une petite remarque sur le prix au m². Je vais prendre peut-être la parole de Monsieur Marie, mais si vous faites le prorata, c'est 15 € le m², Monsieur Marie !

Cela ne vous pose pas un problème qu'un gros groupe comme Auchan ne paye que 15 € le m² ?

M. MARIE : Moi, ce qui me gênerait c'est qu'il ne paye pas le prix. Si c'est le prix, soit !

Mme LALART : C'est une estimation, on peut toujours aller au-delà.

M. MARIE : Si vous connaissez bien Auchan, si vous arrivez à leur faire payer 3 fois plus, allez-y, personne ne vous en voudra !

Mme LALART : A mon avis, ils auraient payé !

M. LE MAIRE : Ce que je propose, c'est de maintenir le prix des Domaines. Je pense qu'il est bon et c'est aussi une habitude chez nous de respecter le prix des Domaines. Il peut arriver de ne pas le respecter et d'aller plutôt dans le sens, dans le cadre d'une préemption ou d'une vente à l'amiable où l'acquéreur peut être contrarié. Mais, là, les Domaines ont estimé à 92 160 € et d'après votre calcul cela fait 15 € du m².

M. KRZYKALA : Je pense que la parcelle, je ne sais pas ce que nous pouvons en faire, quand on voit comment elle est !

M. LE MAIRE : Là aussi, c'est vraiment une opportunité. Cela dormait et nous n'avions rien.

Mme MASCLET : Actuellement, quand nous vendons, c'est le vendeur qui choisit le notaire. Pourquoi un notaire à Roubaix ?

M. LE MAIRE : Je pense que ce doit être le notaire de Auchan France. Par contre, c'est celui qui achète qui décide, en général...

Mme MASCLET : D'habitude, c'est bien le vendeur qui choisit le notaire ? Pourquoi ne pas avoir pris le notaire de la ville, tout simplement ?

M. LE MAIRE : Auchan achète, ce sont eux qui payent, ils choisissent leur notaire. Nous, ça ne nous pose pas de problème sachant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de géomètre. Par contre, le géomètre est du Douaisis.

Mme BRIDOUX : Et la ville n'a pas de notaire ...

M. LE MAIRE : Ce pourrait être un notaire du coin. Si ça peut vous rassurer, Madame Masclet, dans le cadre des acquisitions de la mairie et de la CAD, nous faisons travailler plutôt les notaires du Douaisis quand nous achetons. Nous avons la primeur de faire le choix.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 26 pour

Qui est contre ?

Abstention ? 2 abstentions.

ADOPTE

VII.2 – Signature d'une convention de mise à disposition du domaine public pour l'implantation de mobiliers urbains avec le Syndicat mixte des Transports du Douaisis

M. LE MAIRE : Vous avez en annexe la convention. Sachez que c'est plus une régularisation puisqu'il n'y avait pas de convention alors qu'il y a du mobilier installé sur le territoire de Sin. Tout simplement.
Elle précise qui fait quoi et qui paye quoi.

M. MARIE : Une petite question de curiosité par rapport à cette convention. Les abribus publicitaires, le SMTD n'en est pas propriétaire, qui est propriétaire ? Est-ce que c'est déjà désigné ou est-ce qu'il est connu ?

M. LE MAIRE : Le SMTD lance un appel d'offres. Je ne sais pas si c'est écrit dans la convention, mais ça doit être l'entreprise Decaux.

En fait la convention est valable, quel que soit le publicitaire retenu dans l'appel d'offres. Cela nous permettra de changer quelques mobiliers urbains, notamment quelques abribus sur le territoire de Sin-le-Noble.

Y a-t-il des remarques, des questions sur cette convention avec le SMTD ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.3 – Procédure de désaffectation et de cession du Chemin des Postes

M. LE MAIRE : Il est sur deux territoires, celui de Sin-le-Noble et celui de Douai. Une partie de ce chemin n'est plus visible puisqu'il est cultivé, il démarre en bas à droite, c'est la chaufferie pour se croiser avec le chemin des Allemands et atterrir en face de la brasserie Gayant.

Vous avez compris que dans le cadre de l'écoquartier du Raquet, il était nécessaire que la CAD récupère ce chemin des Postes. Il vous est demandé ;

- de procéder à la procédure de désaffectation et à la cession du chemin des Postes,
- de constater la désaffectation du chemin rural,
- de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L161.10 du code rural,
- d'organiser une enquête publique qui est nécessaire puisqu'il s'agit d'un chemin communal. Elle sera organisée conjointement avec la ville de Douai. Cela évitera que les gens se rendent, sur une période à Sin-le-Noble et pour une autre période à Douai et de m'autoriser à signer toutes les pièces qui se rapportent à la procédure de désaffectation de ces parcelles.

Nous en sommes au stade de désaffectation et de cession.

Y a-t-il des questions ?

M. KRZYKALA : Pourquoi on parle de parcelle et au départ on parle de chemin ?

M. LE MAIRE : Ça reste une parcelle. Il peut y avoir plusieurs parcelles.

Il vous est précisé que le chemin des Postes n'est plus utilisé par le public, que son tracé a partiellement disparu et qu'il sera utilisé, entre autres, par un nouveau réseau viaire.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.4 – Procédure de désaffectation et de cession du Chemin des Allemands

M. LE MAIRE : Point retiré pour les raisons qui ont été évoquées en début de séance. Il y avait une réunion technique cet après-midi et à l'issue de cette réunion, il a été décidé de reporter cette délibération ultérieurement, certainement au 27 novembre, puisqu'elle sera conjointe entre les trois communes, Lambres, Douai et Sin-le-Noble. Le chemin des Allemands part du rond point, pratiquement à la zone du Luc et arrive rue de Cambrai.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Pour Lambres et Douai, d'accord, mais pour Sin-le-Noble, il est habité, ce chemin !

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Il ne va pas disparaître puisqu'il y a des riverains qui habitent chemin des Allemands. Ils habiteront toujours chemin des Allemands. Le nom de chemin des Allemands ne va pas disparaître.

Mme BRIDOUX : Dans les dénominations de rue, nous avons proposé de garder le nom de chemin des Allemands.

POINT RETIRE

VII.5 – Désaffectation de délaissés publics compris dans le périmètre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Raquet

M. LE MAIRE : Toujours suite à cette réunion technique de cet après-midi, il vous est proposé de désaffecter des délaissés sur le périphérique des Epis. Ce périphérique fait partie de la ZAC. Vous avez le plan en annexe. Ces délaissés sont composés de trois parties, vous les voyez bien en rouge. Il vous est demandé d'approuver la désaffectation du domaine public communal de ces trois délaissés dans le périmètre d'aménagement de la ZAC et qui représente 523 m².

Y a-t-il des questions ou remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.6 – Achat de terrain à la CAD pour les jardins familiaux – modificatif

M. LE MAIRE : Il s'agit d'un modificatif qui vous est proposé. Le 17 juin 2011, nous avons voté une délibération sur l'acquisition des parcelles nécessaires aux jardins familiaux. Ces parcelles, sur le territoire du Raquet, font l'objet d'une TVA sur marge. Cela veut dire que la TVA de 19,6 % s'applique sur la marge et la marge est la différence entre le prix d'achat par la CAD et le prix de revente. La TVA s'applique sur cette différence, ce qui fait que le prix hors taxe est égal à 63 830 €, ça n'a pas changé par rapport à la délibération du 17 juin. Ce qui change, c'est la TVA, elle n'est plus que de 5 196,09 €, ce qui nous fait un total, toutes charges comprises, de 69 026,49 €. C'est un dispositif d'une loi de 2010, TVA sur marge, qui est appliqué sur l'ensemble de l'écoquartier du Raquet.

Cela nous permet de régulariser la situation sur les jardins familiaux.

Y a-t-il des questions ou remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – Saison théâtrale 2012/2013 « 20^{ème} Coups de théâtre », contrats

M. LE MAIRE : Vous avez également un rectificatif sur table.

Mme DABONNEVILLE : Bonsoir. Il s'agit de passer les contrats pour la saison théâtrale 2012/2013, "les 20^{ème} coups de théâtre".

La modification en fait concerne le troisième contrat. Tout simplement parce que l'habitude veut que le montant des contrats apparaisse uniquement pour le cachet TTC et pour la 3^{ème} délibération, au départ vous aviez l'ajout de certains frais.

Le vendredi 12 octobre 2012, pour la pièce Canapé, le prix du cachet TTC est de 1 600 €.

Le mardi 11 décembre, pour la pièce Ex Voto, montant du cachet : 4 494 € TTC.

Le mardi 12 février, Cyra(gue)no, montant du cachet 2 461 € TTC.

Les éléments techniques son et lumière, restauration, hébergement, frais de transport et taxes parafiscales sont à la charge de la ville selon les conditions de chaque contrat.

Il vous est proposé de décider d'organiser la diffusion des spectacles précités et à autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme MASCLET : J'ai une petite remarque, ce n'est absolument pas un jugement sur le travail de Madame Dabonneville, ce n'est pas une remarque de fonds, mais plus une remarque de forme. Les contrats, est-ce qu'ils ont déjà été signés ?

Je vois qu'ils datent du mois de juin et que l'une des premières représentations est le 12 octobre.

M. LE MAIRE : Les contrats sont signés, oui.

Mme MASCLET : Normalement, le conseil doit délibérer avant ?

M. LE MAIRE : Je crois que nous avons déjà eu ce débat en conseil municipal. Il y a une programmation, que ce soit théâtrale ou autre, les services contactent des producteurs, des artistes et pour avoir un engagement ferme de cet artiste, il faut que la ville s'engage. Et malheureusement, si tel était votre souhait, il faudrait réunir le conseil municipal à chaque fois qu'il y a une signature de contrat.

Mme MASCLET : Nous avons des contrats qui datent du 25 avril, du 7 juin, il aurait peut être été possible de les faire passer au dernier conseil ou envisager peut être plus de conseils municipaux, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Je crois que vos collègues connaissent très bien la procédure. C'est une façon de faire. Il y a un contrat qui est signé, parfois nous délibérons avant ou en même temps ou parfois nous délibérons après. Je répète, si nous ne signons pas, nous n'avons pas le contrat, tout simplement.

Mme MASCLET : Nous avons eu un conseil au mois de juin, certains de ces contrats auraient peut-être pu être vus avant.

Nous revenons toujours à la question de la chambre des enregistrements.

M. LE MAIRE : Soit.

Ma question est : est-ce que vous considérez que c'est illégal ?

Mme MASCLET : Je vous dis, ces délibérations, nous aurions pu les voir avant et que les signer avant, c'est bien considérer que.... Voilà !

C'est une question juste de principe.

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de délibérer aujourd'hui sur ces trois contrats et qui sont regroupés au sein de cette délibération. Ils concernent les "20^{ème} coups de théâtre" qui démarrent le 12 octobre.

Mme DABONNEVILLE : Effectivement, les contrats ont été regroupés, par contre, le problème est récurrent, chaque année... nous attendons encore, là, des contrats.

M. LE MAIRE : C'est une coutume, une pratique. Nous avons préféré délibérer ensemble. Votre avis est qu'il aurait fallu délibérer au coup par coup et certainement pas après avoir signé le contrat donc je ne vois pas le changement.

Je vous propose de soumettre cette délibération au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.1 – Création de postes d'avancement de grade des agents communaux au 1^{er} octobre 2012

M. LE MAIRE : Deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Dans la filière médico-sociale, un poste d'A.T.S.E.M principal de 1^{ère} classe et dans la filière d'animation, un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe.

Donc, à partir du 1^{er} octobre.

Bien entendu, nous créons des postes et nous supprimons les postes libérés.

Y a-t-il des questions et des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.2 – Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet : intégration directe au 1^{er} octobre 2012

M. LE MAIRE : Création d'un poste de rédacteur principal à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2012. Un agent en poste est titulaire du grade de moniteur éducateur, catégorie B de la filière sociale. J'ai été saisi par cet agent qui demande une intégration directe dans la filière administrative.

Evidemment, cette demande a fait l'objet d'un avis de la commission administrative paritaire, la CAP du Centre de Gestion du Nord et dans le cadre de sa session du 29 juillet 2012, la commission administrative paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable. Tout simplement, c'est un changement de filière. Il vous est demandé, pour ce changement de filière, de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et de libérer le poste de moniteur éducateur.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. DUPONT : Ce n'est pas tout à fait une question. Par rapport aux deux points que nous venons d'énoncer, mais comme nous parlons de personnel, je voudrais savoir où cela en est avec le CTP ?

M. LE MAIRE : Il est prévu un CTP en décembre. Je l'ai planifié avec le directeur général des services et le service des ressources humaines. La date exacte sera communiquée aux intéressés d'ici peu de temps.

M. MARIE : C'est une question d'ignorant. Je reviens à cette délibération. Je ne sais pas ce que fait un rédacteur principal de première classe, donc je ne sais pas ce que nous gagnons, mais je vois qu'on perd, du coup, le poste qu'il avait auparavant de moniteur éducateur et ça, par contre, je comprends bien à quoi ça sert. Je pense qu'on en a besoin.

Je ne dis pas qu'un rédacteur de 1^{ère} classe ne sert à rien, je demande à quoi ça sert et je souhaite que nous ayons quand même un moniteur éducateur.

Je sais que c'est le même, mais puisque son poste disparaît, est-ce qu'on ne peut pas mettre quelqu'un dessus.

M. LE MAIRE : En fait, c'est pour ne pas laisser de poste vacant. Quand je dis un poste, ce n'est pas une personne. C'est la même personne qui change de filière et comme nous créons un poste, nous libérons le poste qu'il avait, tout simplement. Ce n'est pas parce que l'on change de filière qu'il faut embaucher.

M. MARIE : Je comprends bien qu'il change de filière, je n'ai rien contre. Mais j'ai l'impression que la commune perd un moniteur éducateur.

Mme LEGRAND : En fait, il était sur un poste de moniteur éducateur au niveau de son grade, mais en fait il faisait plus fonction de rédacteur. Il a demandé à changer de filière pour avoir un grade qui est plus approprié à ses missions, ses fonctions dans la commune.

M. LE MAIRE : Merci pour ces précisions.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.1 – Signature de l'acte d'annulation de la vente des parcelles communales « Courée douce »

M. LE MAIRE : Vous avez un rectificatif sur table, qui remplace la délibération dans votre dossier qui devient caduque.

Il s'agit de l'annulation de la vente des parcelles communales « Courée douce ». Il vous est rappelé la décision du conseil municipal du 28 septembre 2011. Il vous est rappelé la signature des 22 et 23 décembre entre l'acquéreur, la SCI CDBDC le 22 décembre, moi-même le 23 décembre et il vous est précisé que le bureau des hypothèques a enregistré la vente le 30 décembre avec les éléments, numéros de volume, etc.

En accord avec Maître Legentil, qui est à l'origine de cet acte de vente, il a été décidé de rédiger un acte de résolution à l'amiable de cette vente, l'acquéreur ayant donné son accord.

Le notaire se chargera de procéder à la publication de cet acte et il vous est demandé que je signe l'acte notarié de résolution amiable de vente.

Premièrement, de décider de la résolution amiable de l'acte de vente des 22 et 23 décembre 2011 et de signer cet acte de résolution qui sera rédigé par Maître Legentil.

Cela permet en fait, puisque cette vente est aux hypothèques, de débloquer la situation financière, tout simplement. Non pas pour la verser à la ville, mais pour la verser au notaire.

Y a-t-il des questions et des remarques sur cette délibération.

Mme LALART : Ce n'est pas une question, mais quelques mots. En ce qui concerne l'affaire de la Courée douce, les élus du groupe « Pour l'avenir de Sin-le-Noble », considèrent que le conseil municipal ne peut pas prendre de nouvelle décision sur ce sujet tant que la justice ne s'est pas prononcée. C'est pourquoi nous quitterons la séance.

(Départ de Mesdames LALART et JUPIN et de Messieurs VAN NIEUWENHUYSE et CAPLIEZ)

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme MASCLET : La vente, puis l'annulation... tout cela engendre des frais, à la charge de qui ?

A chaque fois qu'il y a un acte, il y a des frais, à la charge de qui ?

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, il s'agit de délibérer sur cette résolution à l'amiable entre la ville et le notaire. Cette délibération ne fait pas apparaître de notion de frais. Nous en sommes à cette résolution à l'amiable entre la ville et le notaire, tout simplement.

Mme MASCLET : Ma question est en lien direct avec la délibération que vous nous proposez. Nous avons quand même le droit de savoir quel coût cela engendre. Les frais de vente, qui les a payés, qui va payer les frais d'annulation de cette vente ?

Je ne vois pas ce qui vous pose problème.

M. LE MAIRE : Ecoutez, cette délibération a pour but de débloquer la situation financière de cette vente notariée, point.

Il n'apparaît pas dans cette délibération de notion de frais.

Mme MASCLET : Je pense que nous avons le droit de savoir ce qu'il en est. Vous nous demandez de prendre une décision, cela va engendrer des frais. Nous avons le droit de savoir...

M. LE MAIRE : Il n'est pas prévu, au budget, de frais.

Mme MASCLET : J'ai des questions concernant les travaux, qu'en est-il ?

M. LE MAIRE : Je pense à juste titre qu'il a été dit, une affaire est en cours. Laissons la justice. Aujourd'hui, il s'agit de prendre une décision. Je vous demande, je demande au conseil municipal de se prononcer sur l'annulation de la vente de ces parcelles communales Courée douce, d'une manière conforme.

Mme MASCLET : Donc, vous ne répondez pas à mes questions ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas la réponse à votre question. Vous me demandez s'il y a des frais. Tout ce qui vous est demandé, ce qui est demandé à la ville, c'est de signer cette délibération qui permet de débloquer la situation financière. Voilà.

Je rappelle, comme c'est enregistré aux hypothèques, cette somme issue de cette vente est bloquée au Trésor public. Il n'y a pas de notion de frais qui apparaît dans cette procédure.

Vous jugez, vous, qu'il y aura des frais.

Mme MASCLET : Oui, des frais d'acte. Quand il y a une vente, il y a des frais, quand on annule, je suppose aussi qu'il y a des frais. J'aurais souhaité savoir ce qu'il en est. De la même manière, j'aimerais savoir quelles vont être les conséquences de cette annulation, comment cela va apparaître dans les comptes, etc.

J'ai droit de connaître les conséquences. Vous nous demandez de prendre une décision, de voter, mais par contre, nous n'avons pas le droit de connaître les conséquences.

Je ne trouve pas cela logique et normal.

M. LE MAIRE : Il est demandé au conseil municipal de voter sur l'acte. Il n'y a pas de notion de frais qui apparaît dans cette délibération. Si il apparaissait, je parle au conditionnel, qu'à l'issue de cette procédure, le notaire ou quiconque ou un autre organisme demandait des frais, la question vous serait soumise au conseil municipal. Voilà.

Mme MASCLET : Je vais donc m'arrêter là pour les questions, par contre, j'aurais bien évidemment une déclaration, déclaration pour expliquer pourquoi nous ne voterons pas cette délibération, nous ne prendrons pas part au vote.

Vous ne serez certainement pas surpris, comme le 10 avril dernier, nous avons été les seuls à refuser de prendre part au vote sur le retrait de la mise en vente étant donné, à l'époque, le manque de transparence de toute cette affaire. Nous souhaitons une nouvelle fois vous alerter, chers collègues du conseil municipal. Une enquête est en cours sur cette affaire, relative à une prise illégale d'intérêt et complicité de prise illégale d'intérêt.

Après avoir signé la vente à son adjoint, en décembre, sans accord du conseil municipal, après avoir fait voter en avril à sa majorité une délibération de retrait de la mise en vente d'un bien pourtant déjà vendu, Monsieur le Maire veut nous faire voter aujourd'hui l'annulation d'une vente sur laquelle vous n'avez pas cessé de nous mentir.

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal, vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que vous ne savez pas. Nous ne pouvons que vous inciter à une plus grande vigilance dans cette affaire et il est vraiment impossible d'avoir confiance, d'un point de vue juridique, mais aussi d'un point de vue politique.

En juin, nous avons proposé un vote de confiance, que Monsieur le Maire avait refusé, arguant de la confiance de la majorité et c'est vrai que le silence assourdissant du conseil municipal sur cette affaire semble lui donner raison. Le vote de ce jour est votre dernière chance de vous exprimer. Nous savons que certains d'entre vous sont capables d'un sursaut républicain, ils ne sont peut-être pas complices de tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Il serait dommage qu'ils y soient associés. Comme vous le savez, qui ne dit mot consent.

Donc, nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE : Je soumetts cette délibération au vote.

Qui est pour ?

21 pour.

2 qui ne participent pas au vote et 4 qui ont quitté la salle.

Abstention ?

1 abstention

ADOPTE

XII.2 – Le Raquet – Dénomination de voies

M. LE MAIRE : Il s'agit de la dénomination des nouvelles voies dans l'écoquartier du Raquet. Il est rappelé la dénomination de la rue des Grands Chais qui dessert les militaires.

Il vous est proposé des nouvelles dénominations, notamment :

- la rue des Coopérateurs,
- la rue du commerce équitable,
- le chemin de la Grelinette,
- la rue Paul Verlaine,
- l'allée de la Solidarité,
- et le chemin du Raquet.

Vous avez remarqué qu'il y a des rues, des chemins et des allées et il y aura certainement des avenues. Vous avez à l'écran un plan-masse qui visualise les futures voiries.

L'allée de la solidarité, elle dessert des maisons, mais n'est pas traversante.

Les chemins sont dédiés aux modes doux et les rues à la circulation des véhicules légers et autres. Les artères structurantes seront des avenues.

Cette dénomination fait l'objet d'un travail du groupe de dénomination des rues qui a été mis en place en 2010.

Font partie du groupe de travail : Jean-Pierre Stobiecki, Marina Dabonneville, Josyane Bridoux, Benjamin Dupont et Corinne Jupin.

Y a-t-il des questions ou remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Nous abordons la page des décisions directes.

Y a-t-il des questions et des remarques sur ces décisions directes.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer directement aux questions orales déposées par le groupe « Union pour Sin-le-Noble » et je n'en ai pas d'autres.

Les questions orales ne font pas l'objet de délibération.

La première question sur les 10 posées par le groupe Union pour Sin-le-Noble.

« Le paiement des subventions aux associations est intervenu tardivement, posant des problèmes de trésorerie à certaines d'entre elles, pourquoi ? Serait-il possible de faire en sorte que cela ne se reproduise pas en 2013, les associations et leurs bénévoles étant, en cette période difficile, encore plus indispensables à la vie locale où vivre ensemble mérite une attention et un soutien particulier ».

Cette année, les communes ont été autorisées à voter leur budget primitif plus tardivement du fait de l'absence de renseignements en provenance de l'Etat, notamment sur les bases et les dotations. Le conseil municipal a délibéré ces subventions lors de la séance du 10 avril 2012. Celles-ci ont été mandatées le 29 mai 2012.

Nous arrivons pratiquement à la moitié de l'année et l'an dernier, en 2011, le conseil municipal avait délibéré le 27 avril et mandaté le 10 mai.

Effectivement, tout cela arrive tardivement et nous étudions la possibilité de verser, certainement partiellement, les subventions aux associations. Faire une avance, c'est une pratique dans certaines communes, à la Région également, mais là encore, nous verrons en fonction de notre trésorerie aussi puisqu'il ne faut pas annoncer des choses, encore faut-il avoir la trésorerie nécessaire. Il faut le prévoir au budget.

Mme MASCRET : Cette avance aurait lieu quand ?

M. LE MAIRE : Certainement en début d'année. Il doit y avoir une période plus propice à ces versements, en tout cas, elles se feront en relation avec les associations sportives et non sportives ce qui va permettre de trouver le bon créneau pour verser ces avances, je répète, en fonction de notre trésorerie.

M. KRZYKALA : En fait, c'est relevé par des associations et j'en avais parlé en bureau municipal à Monsieur le Maire, nous allons essayer de faire pour que ce soit plus tôt que ce qui a été fait ces deux dernières années. Malheureusement, des dotations de l'Etat, il faut les connaître quand même. Pour nous adjoints, c'est de maintenir au moins les sommes qui avaient été attribuées avant, par rapport à l'effectif, mais nous voulons vraiment que ce soit fait avant. Ne vous inquiétez pas, nous allons tout faire pour que les associations et celles qui sont vraiment dans la difficulté, qu'elles se rapprochent du service de Monsieur Campisano ou du service de la vie associative. Nous pourrions toujours nous arranger. Nous sommes là pour faire vivre les associations et vous pouvez dire aux associations qui vous ont contactés que nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

M. CHOTIN : Nous connaissons tous l'utilité du tissu associatif, nous y sommes tous attachés. J'ai écouté ta réponse, quand tu dis que les dossiers ne sont pas faits en temps et en heure, est-ce que les associations qui envoient leur dossier en temps et en heure sont réglées en temps et en heure ?

M. LE MAIRE : Oui, quand nous délibérons, le Trésor public verse tout en même temps, mais tardivement, nous en sommes conscients. Nous organisons des réunions, des rencontres depuis quelques années et nous nous rendons compte que c'est récurrent, ce phénomène. Est étudiée actuellement la possibilité de verser une avance, mais cela se fera entre la ville et l'association.

Mme BRIDOUX : Si nous décidions, par exemple, en début 2013, de verser la moitié de subvention, cela fait l'objet d'une délibération de principe et après, nous pouvons le faire. Le conseil municipal sera forcément associé en amont de tout versement puisque le Trésor public ne paie que s'il y a une délibération.

M. LE MAIRE : Deuxième question orale.

« Pouvons-nous avoir des explications sur l'annulation de la fête de la deudeuche qui n'a pas eu lieu cette année ? Est-ce en raison des restrictions budgétaires ou est-ce lié au changement de gouvernance au niveau de cette association ? »

La fête de la Deudeuche est une manifestation associative qui se passe sous l'égide de la ville et la ville apporte des moyens techniques, financiers également. C'est Pierre Boulanger qui est mis à l'honneur.

Il y a eu un changement de gouvernance et le nouveau bureau a souhaité prendre du recul et ne pas faire de manifestation en l'honneur de la 2 CV et de Boulanger. Voilà, tout simplement.

Le nouveau président qui est Monsieur Dureux a fait part d'une volonté de faire une manifestation à la salle des fêtes Henri Martel en 2012, qui a été annulée.

M. KRZYKALA : La manifestation est annulée, car l'harmonie de Frais Marais qui devait faire une manifestation un dimanche, à la salle des fêtes Henri MARTEL que Monsieur le Maire avait accordée gracieusement, mais c'est un petit problème de régie à régler, malheureusement l'harmonie ne pouvait pas venir à cette manifestation donc une autre

manifestation était prévue à une autre date, mais nous devons nous rencontrer bientôt pour voir une autre date. Malheureusement ce ne sera pas le dimanche qui était prévu, car l'harmonie n'est pas là.

Après, pour tout vous dire, ils avaient voulu faire cela dans une autre salle, mais qui n'est pas appropriée, c'est la Nichée, car si on met un groupe musical de 40 personnes à la Nichée, nous aurons des problèmes avec le voisinage, même si c'est un dimanche après midi. De plus, si nous commençons à louer la salle de la Nichée pour faire des concerts, nous serons obligés de la louer pour faire des lotos, etc.. C'est une salle de restauration qui doit rester pour la restauration.

Si vous avez quelques soucis, je traite ça en direct avec la secrétaire adjointe de l'association que j'ai rencontrée deux fois.

M. LE MAIRE : C'est une initiative associative et pas une initiative ville. Nous accompagnons comme nous pouvons accompagner d'autres associations dans différentes manifestations. Elle a décidé de ne pas la créer. C'était un évènement sur Sin-le-Noble, cela ramenait du monde, il y avait un spectacle, mais nous n'avons pas souhaité nous substituer à cette association.

Troisième point :

« L'affaire de la Courée Douce a mis en exergue un potentiel problème de prise illégale d'intérêt. Avez-vous déjà mené une réflexion sur les risques éventuels ou non d'une qualification juridique de prise illégale d'intérêt liée au fait que nombre de vos adjoints président des associations bénéficiant d'aides municipales ».

Comme vous le dites, le problème est potentiel et c'est la justice qui tranchera, en ce qui concerne la Courée Douce.

Pour ce qui concerne la présence des adjoints en qualité de personne privée dans des associations, c'est le cas un peu partout en France et ce n'est pas anormal, puisque les élus dont vous êtes, font partie des habitants qui ont leur vie, leurs qualités propres.

Le conseil municipal statue sur des subventions qui sont connues de tous et votées et si des adjoints ou des élus étaient en charge de responsabilités dans les associations subventionnées, ils ont à ne pas prendre part au vote et c'est ce qui se passe.

Effectivement, il y a au sein de ce conseil municipal des responsables d'association, des présidents d'association et qui ne participent pas au vote lors de l'attribution des subventions.

Mme BRIDOUX : Juste pour dire que c'est plus une gestion de fait qui peut qualifier ce genre de chose,... Un élu peut être président d'association, mais si l'association est complètement mêlée aux affaires municipales dans son organisation, là il y a gestion de fait.

Il y a plusieurs critères qui entraînent une condamnation éventuelle. Mais c'est vrai qu'il faut prendre la précaution de ne pas participer au vote de la subvention.

M. LE MAIRE : Quatrième question :

« Est-il exact que votre directeur de cabinet dispose désormais d'un contrat à temps plein ? ».

Oui, c'est exact, c'est un poste qui a été créé à temps complet par le conseil municipal et il est passé à temps complet au 1^{er} janvier. Quand il est arrivé, il était à temps non complet puisqu'il devait assurer une mission à mi-temps pour un autre organisme.

Mme MASCLÉ : Ce n'était pas une création à mi-temps ?

M. LE MAIRE : Non, le poste a été créé à temps complet.

Mme BRIDOUX : Il y a eu deux délibérations, une première où quand il est arrivé, il y a eu création du poste à mi-temps et il y a eu une deuxième délibération où il y a eu création du poste à temps complet.

M. LE MAIRE : C'est un poste à temps complet et la réponse, si je veux être très bref est : oui, c'est exact.

Cinquième question :

« Quel est le montant, pour cette année, des frais d'avocat, engagés par la ville dans le cadre des différents litiges en cours ? ».

Depuis le début de l'année, nous avons réglé 10 524,80 € de frais sur le litige avec le personnel, avec le cabinet Horus et 5 083 € d'appel de provision sur l'action en diffamation, avec l'avocat Bruno Wecxsteen.

Sixième question orale :

« L'automne arrive et le problème des feuilles se posera prochainement. Beaucoup de retard a été pris au niveau de l'élagage des arbres du domaine public. Ce retard a des conséquences pour de nombreux Sinois qui voient leurs jardins ou leurs gouttières envahies de feuilles. Quel plan d'intervention avez-vous mis en place ? ».

C'est vrai que nous arrivons à l'automne et que les feuilles vont tomber, c'est indéniable. Quand vous dites « beaucoup de retard », je ne sais pas dans quel sens vous le dites, mais c'est vrai que nous avons beaucoup de retard sur beaucoup de choses, y compris sur l'élagage. Il y a deux notions dans votre question orale.

Les feuilles qui tombent, naturellement parce que c'est l'automne, à proximité des espaces verts, il peut y avoir des habitations, un espace privé. Malheureusement, les feuilles tombent à la fois sur l'espace public et l'espace privé.

Ces arbres qui sont sur l'espace public, nous sommes amenés parfois quand ils sont grands, je pense notamment aux Epis où on a laissé grandir des arbres, nous sommes amenés à élaguer et dans la mesure du budget qui a été alloué, sachez que nous consacrons pratiquement 15 000 € par an, c'est nouveau, depuis 2 ans, nous réservons un budget élagage.

Ce budget va certainement évoluer en fonction des finances, puisque la priorité a été donnée pour la rénovation de certains bâtiments et nous faisons très attention à l'état de nos finances.

Donc, nous limitons volontairement les plans d'action concernant l'élagage, nous ne pouvons pas tout faire. Quand un arbre peut présenter un danger sur la voie publique parce qu'il menace de tomber, car il est mort, nous faisons agir. Soit la ville réagit soit le conseil général peut agir également. Cela nous est déjà arrivé, il n'y a pas très longtemps, sur la route de Loffre, au Vivier, où un arbre menaçait de tomber. Nous avons fait intervenir le Conseil Général.

C'est arrivé aujourd'hui, chemin de la tarte, nous faisons intervenir le Conseil Général quand l'arbre est sur le territoire de leur collectivité. En tout cas, il y a de l'élagage qui est effectué, certainement pas assez pour assurer l'élagage de tous les arbres de la commune en une seule fois. Nous procédons à un calendrier d'élagage et en priorité les arbres qui posent problème. Parfois nous abattons.

Par exemple, dans l'écoquartier du Raquet, nous mettons des arbres, je ne conçois pas un urbanisme sans végétal et on fait très attention aujourd'hui à l'essence des arbres. Nous ne mettons plus d'arbres qui font, à taille adulte, 20 m de haut et dont les racines s'étendent sur une circonférence de 15 m et qui abiment les voiries, soulèvent les plaques d'égout. Nous faisons très attention à l'implantation d'arbres et aux essences de ces arbres.

M. CHOTIN : Je veux simplement parler des personnes âgées. C'est vrai qu'aujourd'hui il faut porter tous nos élagages aux espaces verts, à la déchèterie. C'est vrai qu'il y a des soucis, parfois, pour ces gens. Je sais que nous intervenons assez souvent pour leur venir en aide.

M. LE MAIRE : C'est vrai, dès qu'on nous appelle, nous intervenons. Nous envoyons toujours les services des espaces verts pour étudier la question. Une personne peut demander « j'ai un arbre devant chez moi, j'en ai assez de ramasser les feuilles, vous pouvez le couper ? ».

Nous ne pouvons pas répondre d'une manière radicale à la question posée et en accord avec le particulier, nous adoptons une situation.

M. CHOTIN : Il faut que les gens le sachent. Il faut le faire savoir.

M. LE MAIRE : Il y a aussi des arbres qui gênent dans la cour de l'école Jean Jaurès, par exemple, qui sont trop volumineux, qui abiment la cour. Notre position est de les couper, les déraciner, dessoucher, pas tout bien sûr, car il faut en garder.

A la cité du Bivouac, ça a été coupé, mais nous avons toujours les souches. Le jour où nous aurons les finances suffisantes, quand cette route sera refaite, nous dessoucherons bien évidemment.

Septième question :

« En septembre 2011, vous aviez voté une taxe sur la consommation finale d'électricité au taux maximum de 8 %, sans connaître ni l'impact pour les finances municipales, ni surtout pour les factures des Sinois. Vous aviez pris l'engagement de faire un point à la mi-juillet 2012. N'ayant pas eu communication des conclusions de l'évaluation de cette taxe, ne voyant pas inscrit à l'ordre du jour du présent conseil, le vote ou le débat lié à cette taxe, soucieux de la question de la précarité énergétique qui touche, nombre de nos concitoyens, nous souhaiterions connaître vos positions. »

Le conseil a en effet décidé le vote de la taxe sur la consommation finale à l'électricité à 8 %, actualisable chaque année, pour remplacer le précédent taux de la taxe municipale d'électricité qui était lui-même de 8 %, mais pas sur la même assiette. Auparavant ces 8 % s'appliquaient sur l'abonnement et la consommation. Les nouveaux taux s'appliquent sur les volumes d'électricité consommés selon la puissance souscrite et selon le tarif en MW/h. En ce qui concerne la ville, en recette, elle aura encaissé en 2011 : 163 343 € et en 2012 : 175 159 €.

Vous vous doutez bien que la ville paye cette taxe, mais s'autopaye, nous payons, mais c'est une recette.

C'est davantage, mais il faut savoir que les villes qui étaient exonérées sont maintenant taxées. Par ailleurs, pour les particuliers, hormis interroger des habitants comme vous pouvez l'être, comme vous, comme moi, comme tous les conseillers municipaux, il nous est difficile d'apprécier l'impact de cette mesure. J'ai tenté de faire l'exercice sur ma facture, je n'ai pas su estimer le coût de ces 8 %.

La ville, les services financiers sont en train d'étudier cet impact pour la ville. Sur les particuliers, si l'un d'entre nous a le loisir d'étudier l'impact à travers quelques exemples, nous sommes preneurs.

Huitième question :

« Quelles sont les personnes disposant d'un véhicule de fonction ? ».

Le parc de véhicule se compose de 50, 52 véhicules dont une partie est propriété de la ville et une autre partie en location. 13 ont fait l'objet d'un appel d'offres. Il me semble que c'est passé en conseil municipal.

La plupart sont affectés à des services et dans certaines situations, des agents sont majoritairement utilisateurs de véhicule de par leur fonction au sein de la ville. L'organisation actuelle est calquée sur ce qui existait auparavant. La seule différence est que des véhicules sont loués, plutôt que d'être propriété de la ville. Il n'y a pas à proprement parler de « véhicule de fonction » au sein de la ville, mais des véhicules de service avec des agents qui sont amenés à les utiliser de manière principale et qui, du fait des fonctions exercées ou des nécessités de disponibilité, disposent d'une autorisation de remisage à domicile.

Mme MASCLET : Que des véhicules de service ?

M. LE MAIRE : Sur la notion de véhicules de fonction et c'est important de le préciser, il n'y a pas de véhicule de fonction.

La neuvième question, j'ai répondu, c'est Benjamin qui avait posé la question :

« Le comité technique paritaire sur lequel nous avions déjà interrogé, a-t-il enfin pu être réuni » ?

Il est prévu en décembre 2012.

Mme MASCLET : J'ai une petite question par rapport à cela, parce qu'en avril, on nous avait dit en juin ?

M. LE MAIRE : Oui, mais la date est positionnée en décembre.

Mme MASCLET : Qu'est-ce qui s'est passé, pourquoi cela n'a pas été possible en juin ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, la date a été positionnée en décembre 2012, cette date exacte sera précisée aux membres du comité. Ne me demandez pas une explication sur le pourquoi de ce report, il y certainement eu des impératifs, un agenda bouleversé, qui fait que ce CTP n'a pas pu être tenu en juin et qu'il est prévu d'être tenu en décembre.

Dixième point et dernier point :

« Les filets pare-ballons du stade des Epis, promis de longue date, ainsi que les bancs de touche ne sont toujours pas installés. Pourquoi ?

Par ailleurs, les terrains du stade Bassement ont, semble-t-il beaucoup souffert cet été, quand est-il exactement ?

Quelles sont les procédures d'entretien des terrains ? »

Je vais laisser le soin à Vincent Campisano, adjoint au sport de répondre à cette question, il a préparé les réponses.

M. CAMPASINO : Je sais que Jean-Michel vient souvent au stade pour voir que les pare-ballons sont défectueux. Aux Epis, cela fait longtemps qu'il n'y en a plus, et au stade Bassement, ils sont en piteux état. Nous avons fait la commande. Elle se montait pratiquement à 10 000 € pour les deux filets, les deux pare-ballons des deux stades avec la pose.

Si nous ne prenons que les filets, c'est 5 500 €. J'ai trouvé quand même que 4 300 € de pose pour mettre des filets, c'était exagéré. Donc, nous avons commandé les filets qui sont arrivés et qui sont là, nous avons demandé de pouvoir les mettre en interne et d'économiser comme cela 4 700 €, c'était pour un souci d'économie. C'est vrai que c'est un petit peu de retard, mais cela va être fait, ici, en accord avec les services techniques. C'est la première réponse pour les filets. C'était pour économiser 4 300 €, ce n'est pas rien ! C'est pour les deux stades.

Pour ce qui est des cahutes pour les entraîneurs, les bancs pour les entraîneurs, pour l'équipe adverse et l'équipe qui joue, avec ces 4 300 €, effectivement, nous pouvons faire l'achat et installer au stade des Frères Martel, le nécessaire.

Ça aussi ce sera en interne, une fois que nous aurons installé les filets. Avec le restant d'argent, sincèrement nous pouvons le faire !

Il manquera 750 €, ce n'est pas grand-chose et nous avons fait une économie de pose pour pouvoir faire plaisir aussi à l'autre stade. Donc ça, c'était pour les deux premières questions.

Pour la question du terrain, le gazon était ultra vert jusqu'en 31 juillet, parce qu'il pleuvait tout le temps. Il n'y avait pas de souci au niveau du terrain. Nous avons une personne qui est affectée pour les terrains, que nous avons détachée, qui vient travailler les terrains et qui est partie en congé comme tout citoyen. Il est parti au mois d'août au moment où cette canicule-là est tombée.

Nous aurions pu dire que quelqu'un d'autre aurait pu le faire à sa place, mais avec la surcharge de travail du moment, cela n'a pas pu se faire.

Effectivement, le milieu du terrain est très vert, les deux côtés sont un peu plus jaunis et c'est plus compliqué au niveau du stade Martel où il y a une bande très jaune. J'espère que la réparation se fera par la pluie qui tombe, à elle toute seule, parce que sincèrement nous pouvons faire mieux, mais Claude Thauvoys qui s'occupe du terrain a fait le nécessaire et a fait de son mieux jusqu'au 31 juillet, c'était impeccable.

Il y a eu cette malchance de canicule qui est tombée et nous ne pouvons pas arroser pendant la journée, parce qu'il fait trop chaud donc cela brûle l'herbe, il faut le faire en soirée. Donc des annonces de météo qui disaient « il va pleuvoir » n'ont pas eu lieu et est-ce que nous allons arroser pour rien, est-ce que nous économisons toujours sur l'eau ? ...

Voilà le résultat ! Mais les terrains reprennent des couleurs avec ces trois derniers jours de pluie et d'orage et de tornade qu'il vient d'y avoir ! Les couleurs reprennent. L'important était surtout d'avoir un terrain bien propre et bien net.

Les réparations de tous les trous avec les nouvelles machines que nous avons, c'est impeccable. Il se forme des trous lorsque l'on tombe, etc et tous ces creux n'étaient pas faits auparavant. Donc avec cette nouvelle machine qui est une piqueuse, grain par grain, la piqueuse fait son travail et c'est phénoménal parce que vous voyez un tas de brins d'herbe verte, tout est réparé. A ce niveau-là, c'est phénoménal comme résultat. J'en ai terminé.

M. LE MAIRE : Merci Vincent pour ces précisions ? Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Je ne vais pas toujours répéter la même chose, c'est vrai que l'herbe est verte, mais il n'y en a plus beaucoup, attention ! Il va falloir faire des frais pour en remettre.

Je voulais dire deux petits mots là-dessus, parce qu'à chaque fois, nous arrêtons les matchs fin juin pour pouvoir commencer à travailler début juillet, et nous n'y arrivons jamais. Nous commençons fin juillet à août, donc nous perdons toujours un mois pour permettre à la nature de reprendre. Et cela c'est systématique, je ne comprends pas.

M. CAMPASINO : Auparavant, nous n'avions pas toutes ces machines, nous avons décidé d'arrêter tous les stades le 17 - 18 juin, une semaine avant la ducasse. C'était cela, la décision.

S'il s'avère que les services ne vont pas travailler le terrain tout de suite ou par raison de pluie, ou parce que nous ne pouvons pas les travailler, car au mois de juin, je ne sais pas si vous vous rappelez tout ce qui est tombé, mais nous ne pouvions pas aller sur le terrain trempé comme il l'était, c'est vrai que pour les services, nous avons dit que le

17 juin il faut commencer à travailler. Si le temps dehors est catastrophique, nous ne pouvons pas le faire !

Nous faisons pire que mieux. Mais c'est vrai que nous avons commencé un petit peu...

Nous avons dû commencer en retard à cause de cela et tu as raison pour cela.

M. LE MAIRE : C'était la dernière question orale.

Une information concernant les dates prévisionnelles des conseils municipaux de 2013.

Ce sera inscrit au PV.

Le 15 janvier, le 26 février, le 26 mars, le 25 juin, le 24 septembre et le 26 novembre.

Voilà pour les dates des conseils municipaux ordinaires.

Nous pouvons être assujettis à un conseil municipal extraordinaire s'il y a nécessité et évidemment, je répète que ce sont bien des dates prévisionnelles.

Merci, je vous souhaite une excellente soirée.